



DOCUMENT D'OBJECTIFS

NATURA 2000

Tome 2 - Définition des
éléments opérationnels

Côtes sableuses de
l'infra littoral languedocien

Site FR9102013



Agence des
aires marines protégées

Maître d'ouvrage : Etat

Opérateurs locaux : Agence des aires marines protégées (AAMP) – Opérateur principal; Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon (CRPMEM-LR) – Opérateur associé.

Coordination, animation et rédaction du DOCOB : François FLISIAK / Mathilde LABBE – chargés de mission coordinateur des sites Natura 2000 en mer Languedoc-Roussillon de l'Agence des aires marines protégées – Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral – Université de Montpellier et Agence des aires marines protégées (AAMP).

Contributions à la rédaction : Mathilde LABBE ; Julien COURTEL (UM2/AAMP).

Encadrement : Tiphaine RIVIERE – chargé de mission (AAMP) ; Cécile DASSONVILLE – chargée de mission Natura 2000 en mer à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon (DREAL-LR) ; Fabrice AUSCHER – Chef de projet milieux marins à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon (DREAL-LR).

Présidents du Comité de Pilotage : Le préfet maritime de Méditerranée, le préfet de l'Hérault et le préfet de l'Aude

Rapporteurs scientifiques du CSRPN-LR: Céline LABRUNE - Ingénieur de recherche CNRS au laboratoire Arago, Hélène REY-VALETTE – Maître de conférences à l'Université Montpellier 1



Référence à utiliser pour toute citation du document :

FLISIAK F., RIVIERE T., LABBE. M., COURTEL J., SERAZIN. T., 2015. Document d'Objectifs Natura 2000 Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien – Tome 2 : Définition des éléments opérationnels. Agence des aires marines protégées, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement région Languedoc-Roussillon, Préfecture Maritime de Méditerranée, 40 p.

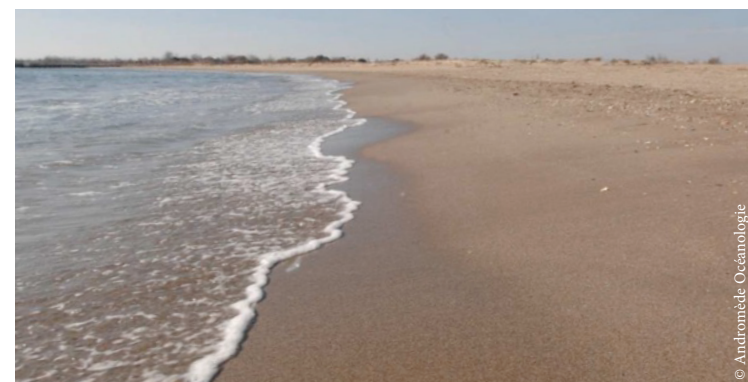
Sommaire

Table des matières

Préambule.....	5
Fiche d'identité du site Natura 2000.....	5
Carte du site	6
Présentation du volet opérationnel du Docob.....	7
Méthodologie d'élaboration	8
Groupes de travail thématiques et avis d'experts.....	8
Objectifs de développement durable (ODD).....	8
Les différentes modalités de mise en oeuvre du Docob.....	9
Les mesures contractuelles.....	9
<i>Les contrats Natura 2000.....</i>	9
<i>Le contrat Natura 2000 marin.....</i>	9
<i>La charte Natura 2000</i>	9
Les mesures non-contractuelles.....	9
<i>Les mesures d'animation.....</i>	9
<i>Les suivis scientifiques et études complémentaires</i>	9
Volet opérationnel.....	10
Guide de lecture du volet opérationnel du document d'objectifs.....	11
Objectifs de développement durable et mesures.....	12
Description et contenu d'une fiche.....	14
Mesures opérationnelles et structurelles	15
Charte Natura 2000	34
La charte Natura 2000 collective	35
<i>L'objectif de la charte Natura 2000.....</i>	35
<i>A qui s'adresse la charte.....</i>	35
<i>Le niveau d'exigence de la charte et les contreparties.....</i>	35
Les chartes Natura 2000 spécifiques par usage.....	35
<i>Principe</i>	35
<i>Contenu des engagements spécifiques.....</i>	35
Annexes.....	38



© Andromède Océanologie



© Andromède Océanologie

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur participation, leur contribution et le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à ce travail, l'ensemble des membres du comité de pilotage et des groupes de travail : les représentants institutionnels, les collectivités territoriales et leurs élus, les représentants des professionnels, des usagers et associatifs, les gestionnaires d'espaces naturels, les scientifiques, et plus largement l'ensemble des personnes impliquées ayant contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs, en partageant une partie de leurs savoirs et de leurs expériences.

Acronymes

AAMP : Agence des aires marines protégées

CRPMEM-LR : Comité régional des pêches marines et des élevages marins du Languedoc-Roussillon

DREAL-LR : Direction régionale environnement aménagement logement du Languedoc-Roussillon

DOCOB : Document d'objectifs

N2000 : Natura 2000

SIC : Site d'importance communautaire

SFHN : Sables fins de haut niveau

SFBC : Sables fins bien calibrés

SGFG : Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds

SM : Sables médiolittoraux

INPN : Inventaire nationale du patrimoine naturel

MNHN : Museum national d'histoire naturelle

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

PLU : Plan local d'urbanisme

MRM : Migrateurs Rhône méditerranée (Association)

CESTMed : Centre d'étude et de sauvegarde des tortues marines de méditerranée

GIS 3M : Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de méditerranée et leur environnement

ODD : Objectif de développement durable

DCSMM : Directive cadre stratégie pour le milieu marin

PAMM : Plan d'action pour le milieu marin

MO : Mesure opérationnelle

MS : Mesure structurelle

ZFH : Zone fonctionnelle halieutique

EID : Entente interdépartementale de démoustication

ZPS : Zone de protection spéciale

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Ifremer : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

PELAGIS : Systèmes d'observation pour la conservation des mammifères et oiseaux marins

GECEM : Groupe d'étude des cétacés de méditerranée

RTMMF : Réseau tortues marines de méditerranée française

GTMF : Groupe tortues marines France

SSECM : Shéma des structures des exploitations de cultures marines

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

BRGM : Bureau de recherche géologiques et minières

IUCN : Union internationale pour la conservation de la nature

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sources ayant servi à la construction du volet opérationnel (p 8)

Tableau 2 : Groupes de travail pour l'élaboration du volet opérationnel (p8)

Tableau 3 : Avis d'experts pour l'élaboration du volet opérationnel (p8)

Tableau 4 : Mesures opérationnelles et structurelles pour la mise en oeuvre du document d'objectifs (p14)

Tableau 5 : Budget et temps d'animation des mesures opérationnelles et structurelles (p33)

Liste des figures

Figure 1 : Articulation des mesures de gestion de la démarche Natura 2000 (p10)

Préambule

Fiche d'identité du site Natura 2000

Nom : Côtes Sableuses de l'infralittoral Languedocien
 Code du site : FR9102013
 Site d'intérêt communautaire (SIC) classé au titre de la directive «Habitat, Faune, Flore»
 Superficie : 8 634 Hectares (100% marin)

Il est soumis à 3 bassins versants (Hérault, Orb-Libron et basse vallée de l'Aude) et couvre 12 communes littorales.

Le diagnostic socio-économique a inventorié 13 catégories d'activités socio-économiques sur le site (Pêche professionnelle, conchyliculture, tourisme balnéaire, plaisance, planche à voile, kitesurf, char à voile et cerf-volant, canoë kayak et aviron de mer, surf et stand-up paddle, pêche de loisir, plongée sous-marine, motonautisme et engins tractés, ports de commerce).

Le site Natura 2000 «Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien» couvre une superficie marine de 8 634 hectares et se compose de 2 parties interrompues par la partie marine du site Natura 2000 FR9101436 «Cours inférieur de l'Aude». Il s'étend du Grau d'Agde au Grau de la Franqui, de la côte jusqu'à 1 mille nautique au large. Son périmètre comprend 12 communes littorales situées sur une cinquantaine de kilomètres de linéaires côtiers, à cheval sur les départements de l'Hérault et de l'Aude. Le site est partiellement bordé par un milieu fragile, constitué d'une succession de lagunes fermées par des cordons sableux. Ce vaste complexe lagunaire appelé étangs de la Narbonnaise offre au site Natura 2000 une caractéristique originale et atypique au regard de la façade méditerranéenne. Cette zone d'interfaces multiples (terre / mer, milieux naturels / milieux anthropisés) occupe une place stratégique dans les dynamiques sociale, économique et culturelle du territoire.

L'appréciation des pressions et l'importance des enjeux de conservation du site Natura 2000 Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien a nécessité un travail d'évaluation et de hiérarchisation permettant de dégager une échelle de priorité et d'élaborer des mesures de gestion adaptées.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation du site

Code EU	Habitats d'intérêt communautaire	Surface en Ha	Surface en %	Enjeux de conservation
1110-5	Sables fins de haut niveau	937,61	10,89	Fort
1110-6	Sables fins bien calibré	7123,81	82,70	Fort
1110-7	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds	419,45	4,87	Fort
1140-9	Sables médiolittoraux	4,77	0,06	Modéré

Code EU	Espèces d'intérêt communautaire	Enjeux de conservation
1349	Grand Dauphin	Fort
1224	Tortue Caouanne	Fort
1103	Alose feinte du Rhône	Fort
1095	Lamproie marine	Fort

Autres habitats présents sur le site

Habitats	Surface en Ha	Surface en %
Biocénose du détritique côtier	119,75	1,39
Habitats artificiels	8,40	0,10

La méthode de hiérarchisation des enjeux élaboré par le CSRPN Languedoc-Roussillon permet aux opérateurs Natura 2000 de hiérarchiser les enjeux de conservation au sein de chaque site par rapport aux enjeux régionaux et de prioriser les actions de conservation.

Cet indice n'est donc utilisable que dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 pour lequel il a été calculé. Ces résultats ne peuvent en aucun cas être utilisés hors de ce contexte.

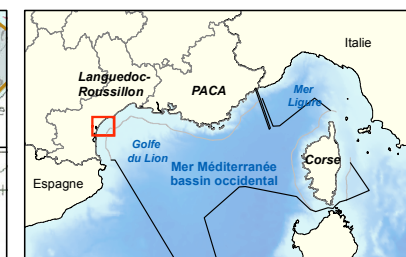
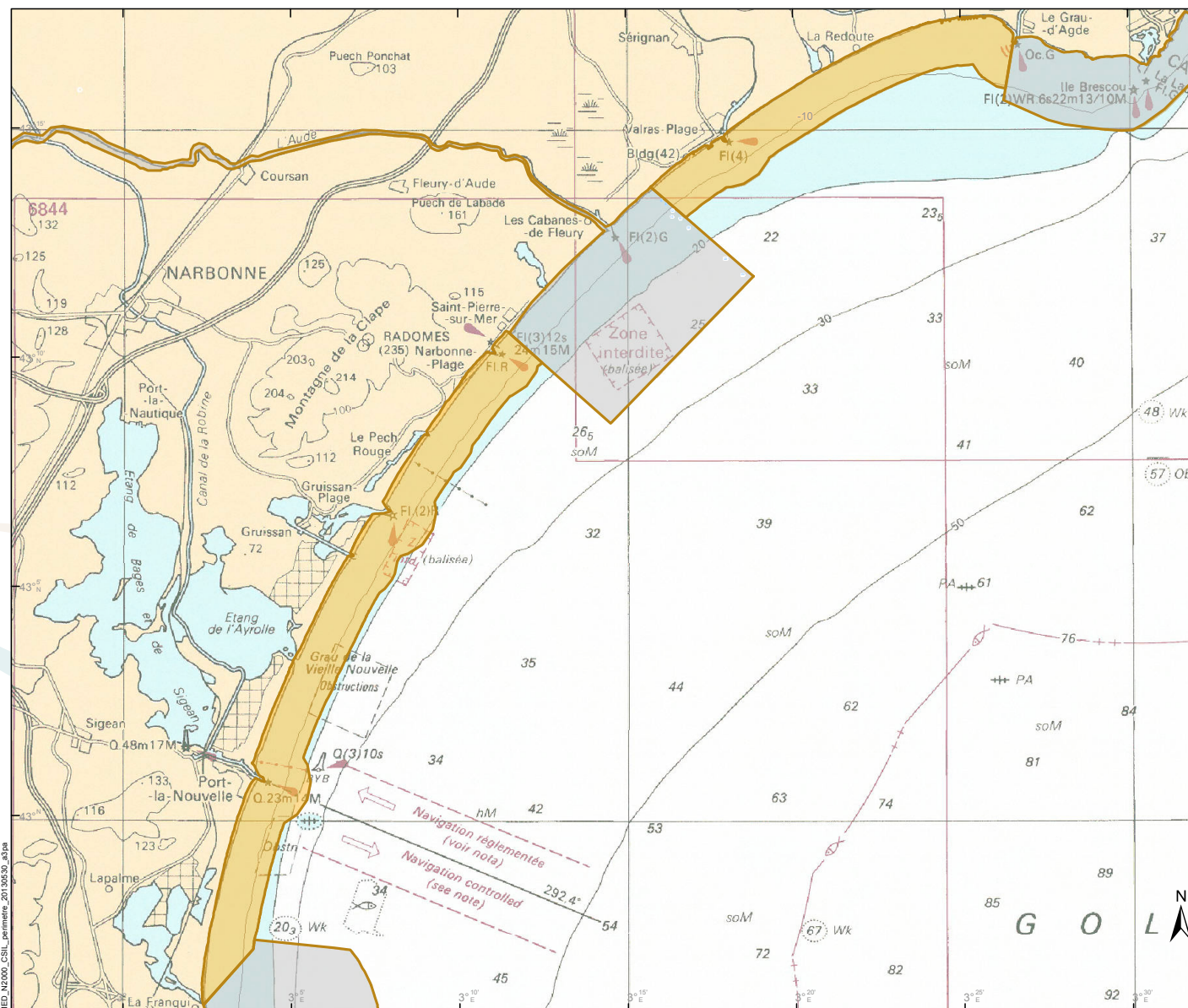
Les espèces ainsi que les habitats ont été sélectionnés pour leur caractère remarquable. C'est pourquoi, ils sont d'égale importance, même si dans un souci de gestion ils sont hiérarchisés au sein du document d'objectif.

Carte du site

MÉDITERRANÉE > CÔTE SABLEUSE DE L'INFRA-LITTORAL LANGUEDOCIEN Site Natura 2000 - Directive Habitats Faune Flore - FR9102013



EDITEE LE : 30/05/2013



Sites Natura 2000 en mer

- Côte sableuse de l'infralittoral languedocien
- Autre

Sources des données :
 - Site Natura 2000 : INPN / MNHN
 - Bathymétrie : BERNE S., CARRÉ D., LOUBRIEU B., MAZE J.P., NORMAND A. (2001) Carte morpho-bathymétrique du Golfe du Lion, échelle 1/100 000e. IFREMER - Région Languedoc-Roussillon. BERNE S., SATRA C. (2002) Carte morpho-bathymétrique du Golfe du Lion, notice explicative, Ed. IFREMER - Région Languedoc-Roussillon.
 - Fond SCAN SHOM 150 - planche 7008
 - Délimitations maritimes françaises : SHOM, 2010
 * (ne pas utiliser pour la navigation)
 - Bathymétrie : GEBCO-2008 - British Oceanographic Data Centre
 - Délimitations administratives : IGN
 - Pays : FAO

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



Présentation du volet opérationnel du Docob

Présentation du volet opérationnel du Docob

Méthodologie d'élaboration

Suite à la phase d'élaboration du Tome 1 et une fois les problématiques posées, il convient de s'interroger sur la manière dont on atteint les objectifs fixés par la démarche Natura 2000, c'est à dire **la préservation ou la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire**.

Le Tome 2 (deuxième partie du document d'objectifs) constitue le volet opérationnel, il vient définir les actions à mener pour atteindre ces objectifs tout en tenant compte des enjeux environnementaux et socio-économiques. Il a été élaboré en fonction et à partir de différentes sources détaillées ci-dessous.

Sources pour l'élaboration du volet opérationnel
Les enjeux écologiques mis en évidence par les inventaires (écologique et socio-économique) (Tome 1).
Le travail de concertation mené tout au long de l'élaboration du Docob et plus spécifiquement lors des groupes de travail.
Les échanges avec les partenaires techniques et acteurs du site Natura 2000.
Les documents d'objectifs et chartes Natura 2000 existants, notamment des sites Natura 2000 marins et lagunaires adjacents mais également sur les différentes façades maritimes françaises.
Les documents de gestion et de planification des territoires adjacents au site (SAGE, SCOT, PLU etc.).
Les différents référentiels disponibles (cahiers d'habitats Natura 2000, référentiel technico-économique de l'agence des aires marines protégées, guide méthodologique d'élaboration des DOCOBs Natura 2000 de l'atelier technique des espaces naturels, etc.).

Tableau 1 : Sources ayant servi à la construction du volet opérationnel

Une large place a été accordée à la concertation, à cette occasion 4 groupes de travail thématiques ont été organisés et des avis d'experts recueillis afin de co-construire ce document.

Groupes de travail thématiques et avis d'experts

Cette démarche participative a permis aux acteurs d'être force de proposition dans la construction du volet opérationnel. Ces rencontres ont notamment permis de dialoguer, d'échanger et de débattre sur les intérêts et les objectifs des différentes mesures de gestion retenues (les compte rendus des réunions sont disponibles à l'annexe 1 ou sur le site

internet : reseau.languedoc-mer.n2000.fr).

Groupe de travail thématique	Date
Activités professionnelles et de loisir - têtes de réseaux	13/10/2014
Activités professionnelles et de loisir - acteurs zone sud	21/10/2014
Activités professionnelles et de loisir - acteurs zone nord	30/10/2014
Articulation terre / mer	11/11/2014

Tableau 2 : Groupes de travail pour l'élaboration du volet opérationnel

Entretiens experts	Qui	Date
Poissons migrateurs	MRM	07/2014
Substrats meubles	Mme Labrune	03/2015
Tortue Caouanne et Grand Dauphin	CESTMed GIS 3M	12/2014

Tableau 3 : Avis d'experts pour l'élaboration du volet opérationnel

Ces échanges ont permis de valider les objectifs de développement durable proposés ainsi que les mesures à mettre en oeuvre, mais aussi d'en développer d'autres.

Objectifs de développement durable (ODD)

Les objectifs de développement durable proposés ont été définis au regard des enjeux de conservation du site, mais également des enjeux socio-économiques. Ils visent à répondre à l'objectif final (également identifiés comme objectifs à long terme) de Natura 2000, la conservation ou la restauration des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

Le Code de l'environnement, dans son article R.414-11, en donne la définition suivante : «*Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales*».

De plus, ils doivent être en adéquation avec les finalités du réseau Natura 2000, cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans ou schémas existants sur le territoire et respectueux de la réglementation en vigueur (nationale,

régionale et locale).

6 objectifs de développement durable ont pu être dégagés des groupes de travail, de concertation et d'échanges avec les acteurs locaux pour le site Natura 2000 Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien. Ces objectifs sont ensuite traduits en mesures opérationnelles ou structurelles (cette distinction sera expliquée dans la section réservée aux fiches), qui constituent le niveau opérationnel à proprement dit du Docob.

1. **Améliorer les connaissances, mettre en place des suivis scientifiques sur les habitats d'intérêt communautaire et les valoriser.**
2. **Suivre l'état de conservation des espèces marines d'intérêt communautaire ou indicatrices du bon état de conservation des habitats.**
3. **Préserver et restaurer une mosaïque d'espèces et d'habitats fonctionnels et connectés, en bon état de conservation.**
4. **Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassin-versant, lagune et mer avec les enjeux de conservation du site.**
5. **Encourager une gestion durable des usages et des activités socio-économiques en les rendant compatibles avec les enjeux du site.**
6. **Sensibiliser au patrimoine naturel du site, à sa protection, aux enjeux de conservation et aux bonnes pratiques.**

(Ces ODD seront présentés de manière plus détaillée dans la section «*Mise en oeuvre opérationnelle*» de ce Docob).

Les différentes modalités de mise en oeuvre du Docob

Afin d'atteindre les objectifs définis sur le site Natura 2000, différents types de mesures peuvent s'appliquer. Elles sont classées en deux catégories :

- Les mesures contractuelles
 - Les contrats Natura 2000
 - La charte Natura 2000
- Les mesures non contractuelles
 - Les missions d'animation
 - Les études complémentaires et suivis scientifiques

Les mesures contractuelles

Les contrats Natura 2000

Le Code de l'environnement, dans son article L.414-3, donne la définition suivante : « (...) Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectif, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. (...) ». (Annexe 2)

L'article R.414-13 II du Code de l'Environnement précise également que : « Dans le respect des cahiers des charges figurant dans le document d'objectif mentionné à l'article R.414-9, le contrat Natura 2000 comprend notamment :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en oeuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels il s'applique ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectif qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels. »

Il s'agit donc d'une démarche volontaire qui est conclue pour une durée de 5 ans. Il existe 4 types de contrats mais un seul est applicable aux sites Natura 2000 en mer :

- Les contrats Natura 2000 forestiers
- Les contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers

- Les mesures agri-environnementales territoriales Natura 2000
- Les contrats Natura 2000 marins

Le contrat Natura 2000 marin

Ces contrats sont encore en phase expérimentale, leur encadrement est explicité dans la fiche 4 annexée à la circulaire des sites Natura 2000 majoritairement marin du 19 octobre 2010 (annexe 3). Il ne peuvent, pour le moment, bénéficier que de crédits du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE). Ces financements sont en priorité accordés aux opérations innovantes non productives prévues dans le Docob et nécessaires à la conservation ou à la restauration des habitats et espèces des sites Natura 2000 marins.

Parmi les exemples de projets ayant bénéficiés de contrats marins, on peut citer : le nettoyage des zones de corps morts, la création d'une zone de mouillage et d'équipements légers pour les navires de plaisance, le remplacement de balisages existants par des balisages écologiques.

La mobilisation de l'action «opérations innovantes» dépend de la validation du service instructeur (DDTM) après avis de la DREAL, de la DIRM et de la préfecture maritime (arrêté du 17 novembre 2008 fixant les actions éligibles à une contrepartie financière de l'état dans le cadre d'un contrat Natura 2000.) (annexe 3).

Si l'action innovante est pertinente et en fonction des retours d'expérience, elle viendra compléter la liste des contrats marins éligibles.

La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion volontaire au Docob permettant de marquer son engagement aux valeurs et aux objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble du site.

Pour les sites marins, la charte n'est pas créatrice de droit, elle relève d'une démarche contractuelle et n'implique pas de contreparties financières (contrairement aux chartes terrestres ou la ratification donne droit à certaines exonérations financières et vaut évaluation d'incidence).

La signature de la charte se base sur du volontariat, il n'y a aucune obligation. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, professionnels et usagers (associations, clubs syndicats, particuliers,...) du site peut adhérer à la charte.

Cet outil contractuel de mise en oeuvre du Docob offre une double finalité, avec l'élaboration de deux volets spécifiques composant la charte Natura 2000 :

- Un volet «engagement des bonnes pratiques» constitué d'engagements généraux contribuant à la réalisation des objectifs

définis dans le Docob. Ce volet s'adresse à l'ensemble des acteurs du site. Il correspond à la charte Natura 2000 collective.

- Un volet «engagements spécifiques à une activité», c'est un volet facultatif dans le cadre de l'élaboration du Docob. Il se compose d'engagements spécifiques définissant les conditions de pratique dans lesquelles les activités ciblées ne porteront pas atteintes de manière significative aux habitats et espèces remarquables du site. Ces volets seront élaborés en concertation avec les acteurs locaux durant la phase d'animation du site. Ils devraient normalement permettre de simplifier les démarches d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000.

La charte Natura 2000 collective du site Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien est présentée en fin de document dans la section «charte Natura 2000».

Les mesures non-contractuelles

Il s'agit de l'animation de la mise en oeuvre du Docob devant être réalisée par la structure animatrice du site.

On peut les diviser comme il suit :

Les mesures d'animation

Elles font référence à des actions de coordination et de suivi de la mise en oeuvre du document d'objectif, d'animation et d'information, de formation, non directement liées à la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire mais contribuant à l'atteinte des objectifs de conservation. Les mesures d'animation les plus globales et généralistes font l'objet d'une fiche (fiche animation & gestion).

Les suivis scientifiques et études complémentaires

Il s'agit des suivis permettant d'évaluer l'efficacité et la pertinence des mesures de gestion mises en oeuvre et des études complémentaires nécessaires afin d'identifier de nouveaux indicateurs du bon état de conservation ou de caractériser de façon plus fine habitats et espèces afin d'en améliorer la gestion.

La directive cadre européenne «stratégie pour le milieu marin» (DCSMM) fixe les principes selon lesquels les Etats membres doivent agir en vue d'atteindre le bon état écologique de l'ensemble des eaux marines dont ils sont responsables d'ici 2020. La transposition de ces stratégies en droit français s'effectue par l'élaboration d'un plans d'action pour le milieu marin ou PAMM (art L 219-9 du code de l'environnement).

Les mesures de gestion proposées dans ce Docob ont été élaborées en fonction du PAMM et participent donc à l'atteinte de ses objectifs.

Volet opérationnel

Guide de lecture du volet opérationnel du document d'objectifs

Afin de faciliter la lecture de ce Docob, vous trouverez ci-dessous la structuration du volet opérationnel ainsi que des éléments de définition de certains termes employés tout au long de ce document.

Le terme mesures de gestion désigne l'ensemble des mesures prévues par le Docob et applicables au site (Charte, objectifs de développement durable, mesures opérationnelles et structurelles)

Les objectifs de développement durable (ODD) sont traduits en deux types de mesures, les mesures opérationnelles et les mesures structurelles qui sont rédigées et présentées sous la forme de «fiche action».

La mesure opérationnelle est une action ciblée et concrète avec un objectif identifiable. Elle a un terme et généralement un coût (mais peut être reconduite). Sa réalisation peut s'étendre sur plusieurs années (temps de concertation, élaboration d'un cahier des charges, appel d'offre etc.). Au sein des fiches, elle est présentée sous la forme d'un calendrier non défini (année N, N+1, N+2, etc.) afin de pouvoir évaluer sa durée sans pour autant bloquer le gestionnaire sur une date précise (ce choix a été retenu notamment du fait du manque de visibilité sur les financements disponibles pour ces actions).

La mesure structurelle est à contrario plus flexible et son objectif peut être pluriel. Ce sont des mesures d'animation et de gestion, elles sont donc reconduites tous les ans. Cela peut être de la veille, une contribution technique à un projet ou encore la représentation du site à diverses réunions. Elle peut également servir de base de réflexion préalable à une mesure opérationnelle.

Les mesures sont présentées sous la forme d'une fiche, outre les informations qu'elles apportent sur la mesure à mettre en place, elles comportent 2 indicateurs communs à toutes les fiches, un degré de priorité et un ou plusieurs «thèmes».

Le degré de priorité est estimé au regard des enjeux de conservation du site. 3 niveaux ont été établis :

- **1 : si la mesure est indispensable et urgente à réaliser**
- **2 : si la mesure est indispensable mais non urgente**
- **3 : si la mesure est non prioritaire mais utile**

Les thèmes sont divisés en 6 catégories, ils permettent de visualiser rapidement la finalité de la mesure. Ils permettront également d'évaluer, annuellement mais aussi sur le long terme, les orientations prises dans la gestion du site. Ces indicateurs seront à analyser en fonction de l'état de conservation et des enjeux des espèces et habitats.

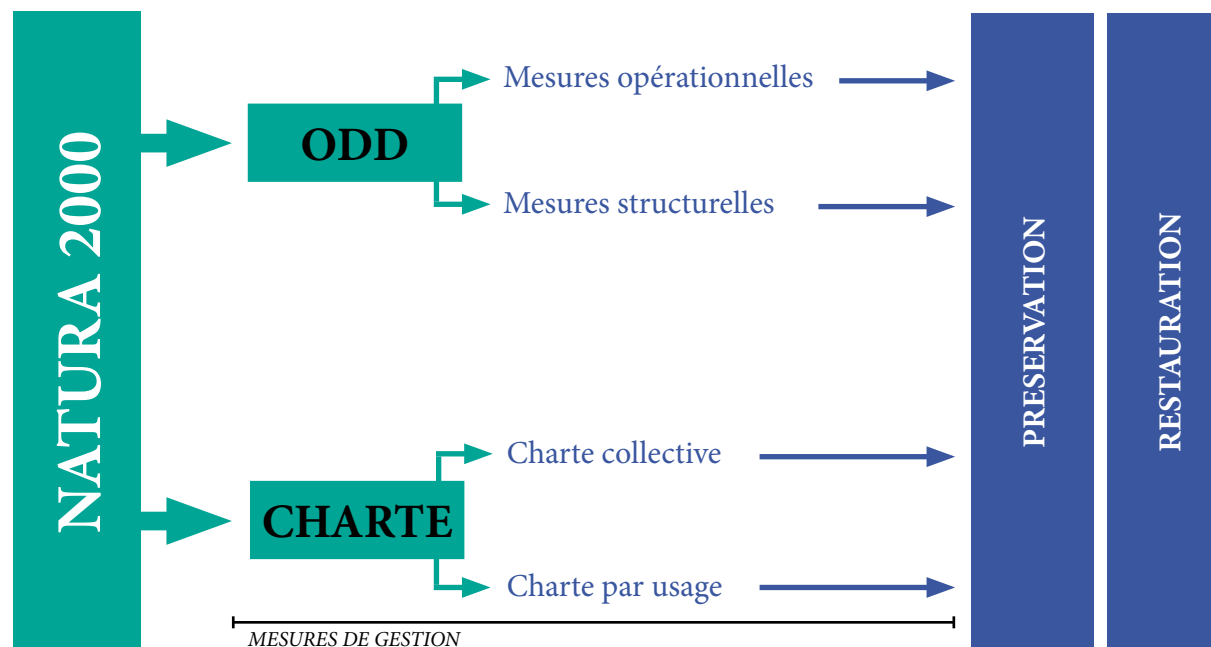


Figure 1 : Articulation des mesures de gestion de la démarche Natura 2000

- **Protection** : mesure visant à mettre en oeuvre une protection directe pour un habitat ou une espèce contre une pression préalablement identifiée avant qu'il ne se dégrade.
- **Restauration** : mesure visant à aider au rétablissement d'un habitat ou d'une espèce, cela peut être une réduction des pressions pour permettre un rétablissement naturel ou une réduction des pressions avec une intervention importante pour permettre un rétablissement accéléré.
- **Suivi** : mesure visant à suivre l'évolution de l'état de conservation de l'espèce ou l'habitat ciblé.
- **Connaissance** : mesure visant à développer les connaissances sur un habitat ou une espèce afin d'améliorer les mesures de gestion.
- **Communication** : mesure visant à communiquer (au sens large du terme) sur le site Natura 2000 et ses enjeux.
- **Veille** : mesure visant à la réalisation d'une veille sur une thématique en lien avec le site Natura 2000.

Le périmètre de la mesure, les mesures n'ont normalement vocation qu'à s'appliquer dans le périmètre du site. Cependant, l'homogénéité des habitats sur le littoral et la grande aire de répartition des espèces font que de nombreuses mesures doivent être pensées à plus grande échelle. C'est pourquoi les fiches distinguent plusieurs niveaux, une mesure peut concerner :

- une partie du site (du fait d'un habitat par exemple) ou le site dans son intégralité ;
- plusieurs sites, elle sera qualifiée d'inter-sites, dans ce cas elle peut intéresser et/ou s'appliquer aux sites adjacents ;
- le du golfe du Lion et s'intégrer dans une démarche globale au niveau d'une unité de gestion cohérente ;
- façade méditerranéenne, elle s'imbrique alors dans une gestion globale à grande échelle (DCSMM, sous région marine méditerranéenne occidentale).

Objectifs de développement durable et mesures

ODD 1 : Améliorer les connaissances, mettre en place des suivis scientifiques sur les habitats d'intérêt communautaire et les valoriser.

Le diagnostic écologique des habitats marins réalisé en 2012 a permis de les localiser et de dresser un état des lieux. Il a également permis de constater le manque de données sur certains habitats naturels et notamment sur l'état de conservation ainsi que le faciès du coralligène présent sur le banc rocheux de Vendres.

Ces études et suivis permettront de mieux déterminer les enjeux, ils offriront également une meilleure compréhension des écosystèmes marins et permettront donc de mettre en place des mesures cohérentes et efficaces pour préserver ou restaurer les habitats.

Cet objectif a pour finalité l'obtention d'indicateurs de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des habitats, de disposer des connaissances suffisantes pour mettre en oeuvre et évaluer les effets des mesures de gestion.

(Cet objectif tout comme l'ODD 2, permet de répondre aux obligations prévus à l'article R.414-11 alinéa 6 qui précise que «Le document d'objectif comprend (...) Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation».)

Mesures opérationnelles :

MO1.1 - Suivi et amélioration des connaissances de l'habitat «banc de sable» (1110).

MO1.2 - Caractérisation de l'habitat «laisse de mer» (1210-3)

Mesures structurelles :

ODD 2 : Suivre la présence et l'état de conservation des espèces marines d'intérêt communautaire ou indicatrices du bon état de conservation des habitats.

Comme pour les habitats, le diagnostic écologique réalisé en 2012 a permis de constater le manque de connaissances sur la dynamique des populations ou l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site. Nous disposons de peu de données sur ces espèces, ce qui nécessiterait de mener des inventaires et des suivis spécifiques afin d'en améliorer la conservation et la gestion

L'aire de répartition très large de ces espèces fait qu'il est nécessaire de s'impliquer dans des programmes de connaissance au niveau du golfe du Lion voire au niveau de la façade méditerranéenne pour les Tortues ou les Dauphins.

De plus, le suivi de certaines espèces bio-indicatrices, même si elles ne sont pas référencées comme d'intérêt communautaire, peuvent être une «clef» pour la détermination de l'état de conservation des habitats (comme l'amphioxus par exemple).

Cet objectif a pour finalité l'obtention d'indicateurs de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des espèces ou des habitats, de disposer des connaissances suffisantes pour mettre en oeuvre et d'évaluer les effets des mesures de gestion.

Mesures opérationnelles :

Mesures structurelles :

MS2.1 - Collaboration avec les réseaux de suivi et participation aux programmes d'amélioration des connaissances de l'aloise feinte du Rhône et de la lamproie marine.

MS2.2 - Collaboration avec les réseaux de suivi et participation aux programmes d'amélioration des connaissances du Grand Dauphin et de la Tortue Caouanne.

ODD 3 : Préserver et restaurer une mosaïque d'espèces et d'habitats fonctionnels et connectés, en bon état de conservation.

La démarche Natura 2000 sélectionne des habitats et espèces pour leur rareté et leur fragilité. Ces derniers sont intégrés à un écosystème au sein duquel de nombreuses interactions existent et qui sont indispensables au maintien de l'espèce ou de l'habitat (réseaux trophiques, parasitisme (lamproie marine), concurrence etc.).

La faune et la flore marine composent donc un «tout» interdépendant et connecté de façon plus ou moins direct.

Des mesures opérationnelles seront élaborées, au cours de l'animation du Docob, et ajoutées en fonction de l'amélioration des connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Cet objectif a pour finalité la mise en oeuvre de mesures de préservation et de restauration concrètes en s'appuyant sur les suivis et les connaissances qu'apporteront les mesures prévues aux ODD 1 et 2.

Mesures opérationnelles :

Mesures structurelles :

MS3.1 - Suivi des interactions entre les élevages marins et l'habitat «banc de sable» (1110).

Objectifs de développement durable et mesures de gestion

ODD 4 : Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassin-versant, lagune et mer avec les enjeux de conservation du site.

Les habitats naturels sont connectés entre-eux, la terre, les lagunes et la mer entretiennent des relations étroites. Les interactions avec ces zones connexes peuvent avoir des conséquences plus ou moins directes sur les habitats et espèces du milieu marin.

Les bassins versants peuvent être des sources de pollutions importantes et l'aménagement d'une extension d'une structure en mer peut avoir des conséquences importantes sur les mouvements sédimentaires. Toutes ces interactions doivent être prises en compte et intégrer à la gestion du site.

Cet objectif a pour finalité de limiter les impacts des aménagements littoraux et des bassins versants mais aussi de favoriser l'intégration du site Natura 2000 aux autres démarches de gestion du territoire.

Mesures opérationnelles :

Mesures structurelles :

MS4.1 - Veille des résultats des réseaux de suivi, des études et des programmes menés sur la qualité des eaux littorales.

MS4.2 - Veille des aménagements littoraux et information des maitres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces sensibles.

MS4.3 - Suivi de l'impact des variations naturelles sur le milieu.

MS4.4 - Mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec les gestionnaires d'espaces naturels à travers le développement d'outils et d'actions en commun.

ODD 5 : Encourager une gestion durable des usages et des activités socio-économiques en les rendant compatible avec les enjeux du site.

Le Languedoc-Roussillon possède un littoral fortement fréquenté et urbanisé. De nombreuses activités professionnelles, associatives et récréatives y sont exercées. Cette fréquentation engendre des pressions et potentiellement des impacts sur le milieu marin. Cependant ces usages et activités socio-économiques font partie intégrante des sites Natura 2000 et le gestionnaire doit en tenir compte.

Cet objectif a pour finalité de rendre conciliable les activités socio-économiques et les usages avec les enjeux environnementaux du site. C'est à dire valoriser des pratiques ou des aménagements respectueux des habitats et espèces naturels d'intérêt communautaire. Cela se traduit notamment par une analyse fine des pressions et une veille des aménagements littoraux afin de proposer des conditions optimales de travaux ou pour la pratique des activités.

Mesures opérationnelles :

MO5.1 - Réalisation de l'évaluation de l'impact de la pêche professionnelle

MO5.2 - Mise à disposition des éléments techniques nécessaires aux évaluations d'incidences

MO5.3 - Contribuer à la formation des formateurs et usagers aux enjeux environnementaux

Mesures structurelles :

MS5.1 - Soutien de l'implication des acteurs dans les réseaux de sciences participatives existants.

MS5.2 - Suivre l'évolution des pratiques, usages, activités socio-économiques, fréquentation et pressions sur le site.

ODD 6 : Sensibiliser au patrimoine naturel du site, à sa protection, aux enjeux de conservation et aux bonnes pratiques.

Les usagers des sites peuvent être des portes-paroles importants, leur adhésion à la démarche Natura 2000 et la mise en oeuvre des mesures de gestion préconisées sont étroitement liées à la communication qui en est faite. Les supports d'information, leur type de diffusion et la localisation de leur emplacement devront être réfléchis et ciblés de manière à sensibiliser au mieux les usagers, en fonction de leurs attentes et de leurs pratiques.

Cet objectif a pour finalité la modification des comportements des usagers du site, une prise de conscience de la vulnérabilité et la nécessité de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire, la diminution des pollutions liées à l'abandon des déchets et l'amélioration de la perception de natura 2000 ainsi que de son acceptation.

(Il permet également de répondre à la circulaire DGPAAT/SDDRC/C2012-3047 du 27 avril 2012, qui notifie que : «La structure animatrice est chargée de communiquer, sensibiliser et informer, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DOCOB, les publics ayant des intérêts sur le site : les propriétaires de terrains ou mandataires, les porteurs de projets (...), et les utilisateurs des espaces considérés.»)

Mesures opérationnelles :

MO6.1 - Élaboration et diffusion d'outils de communication.

Mesures structurelles :

MS6.1 - Information et sensibilisation au patrimoine naturel marin du site et sur les mesures de mise en oeuvre.

Description et contenu d'une fiche

Degré de priorité de la mesure

1 : si la mesure est indispensable et urgente à réaliser

2 : si la mesure est indispensable mais non urgente

3 : si la mesure est non prioritaire mais utile

N° de la mesure : MO1.1

M = Mesure
O = Opérationnelle
S = Structurale
1er chiffre = N° ODD
2ème chiffre = N° de la mesure

Thème de la mesure

(voir guide de lecture du volet opérationnel)

Mesure Mxx.x	Titre de la mesure					
Priorité						
1 2 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille

ODD X Objectif de développement durable

Type de mesure :

DESCRIPTION DE LA MESURE

Descriptif de la mesure
Détail et justification de l'action

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
	j/an

Énumération des missions du gestionnaire dans le cadre de la mesure structurelle

Estimation du nombre de jours par an nécessaire à la réalisation de la mesure structurelle (temps d'animation)

Tableau estimatif du budget et du temps nécessaire à la réalisation de la mesure opérationnelle.
Le calendrier permet de visualiser la durée nécessaire à la mise en oeuvre de la mesure.
TA = temps d'animation

ENJEUX ET OBJECTIFS					
Habitat() et espèce(s) concernés	/				
Résultats attendus	/				
Périmètre d'application	/				
PARTENAIRES ET ACTEURS					
Porteur(s) de projet potentiel(s)	/				
Partenaire(s) technique(s)	/				
PROJETS ET FICHES CONNEXES					
Projets ou études connexes	/				
Fiche(s) complémentaire(s)	/				
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	/				
Indicateurs d'évaluation	/				
CALENDRIER ET BUDGET					
Calendrier	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Phase	/	/	/	/	/
Budget	€	/	/	/	/
	TA	/	/	/	/
	Total			/	

Habitats et espèces d'intérêt communautaire favoriser par la mesure

Conséquences attendues de la mesure

Périmètre sur lequel s'applique la mesure (voir guide de lecture du volet opérationnel p10)

Acteurs susceptibles d'apporter un soutien technique ou de porter le projet

Mesure ou projet ayant un lien et un intérêt spécifique avec la fiche

Indicateurs permettant de suivre l'état d'avancement de la mesure et de l'évaluer une fois réalisée.
(Ces indicateurs seront réexaminés une fois le tableau bord des AMP élaboré - voir fiche tableau de bord)

Mesures opérationnelles et structurelles

N°	ODD	Intitulé de la mesure	Priorité	Page
MO1.1	ODD1	Suivi et amélioration des connaissances de l'habitat «banc de sable» (1110)	1	p16
MO1.2	ODD 1	Caractérisation de l'habitat «laisse de mer» (1210-3)	2	p17
MS2.1	ODD2	Collaboration avec les réseaux de suivi et participation aux programmes d'amélioration des connaissances de l'aloise feinte du Rhône et de la lamproie marine	1	p18
MS2.2	ODD2	Collaboration avec les réseaux de suivi et participation aux programmes d'amélioration des connaissances du Grand Dauphin et de la Tortue Caouanne	2	p19
MS3.1	ODD3	Suivi des interactions entre les élevages marins et l'habitat «banc de sable» (1110)	2	p20
MS4.1	ODD4	Veille sur les résultats des réseaux de suivi, des études et des programmes menés sur la qualité des eaux littorales	3	p21
MS4.2	ODD4	Veille sur les aménagements littoraux et information des maitres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces sensibles	3	p22
MS4.3	ODD4	Suivi de l'impact des variations naturelles sur le milieu	3	p23
MS4.4	ODD4	Mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec les gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun	2	p24
MO5.1	ODD5	Réalisation de l'évaluation de l'impact de la pêche professionnelle	1	p25
MO5.2	ODD5	Mise à disposition des éléments techniques nécessaires aux évaluations d'incidences	3	p26
MO5.3	ODD5	Contribuer à la formation des formateurs et usagers aux enjeux environnementaux	2	p27
MS5.1	ODD5	Soutien de l'implication des acteurs dans les réseaux de sciences participatives existants	3	p28
MS5.2	ODD5	Suivi de l'évolution des pratiques, usages, activités socio-économiques, fréquentation et pressions sur le site	3	p29
MO6.1	ODD6	Elaboration et diffusion d'outils de communication	1	p30
MS6.1	ODD6	Information et sensibilisation au patrimoine naturel marin du site et sur les mesures mises en oeuvre	2	p31
Animation & gestion			1	p32
Mise en oeuvre du Tableau de bord			2	p32

Tableau 4 : Mesures opérationnelles et structurelles pour la mise en oeuvre du document d'objectif

Mesure MO1.1	Suivi et amélioration des connaissances de l'habitat « banc de sable » (1110)								
	Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
	1	2	3						
ODD 1	Améliorer les connaissances, mettre en place des suivis scientifiques sur les habitats d'intérêt communautaire et les valoriser								
Type de mesure : Non contractuelle - Etudes complémentaires et suivis scientifiques									

DESCRIPTION DE LA MESURE

L'habitat générique «banc de sable» (couramment appelé habitats de substrats meubles) abrite de nombreuses espèces d'invertébrés liées entre elles par des relations trophiques qu'il reste parfois à établir. Il constitue des zones de nourrissage essentielles pour certains poissons et leurs juvéniles mais aussi pour les oiseaux au niveau des sables médiolittoraux (1140-9), situés en bas de plage.

Cette mesure vise à acquérir des connaissances qui permettront d'élaborer des mesures de préservation concrètes et de disposer d'indicateurs de suivi pertinents pour les évaluer.

Cette mesure revêt deux aspects, l'amélioration des connaissances et le suivi.

Tout d'abord, l'amélioration des connaissances sur les habitats de substrat meuble en contribuant aux études et en suivant les travaux ou projets menés sur cette thématique. Cette contribution se traduit notamment par le suivi ou l'implication de la structure animatrice dans des projets comme :

- IMPECAPE, projet consistant à suivre la macrofaune benthique avant, pendant et après l'activité d'extraction de sédiments et qui doit permettre la détermination d'indicateurs de pressions pour les fonds meubles ;
- ou les travaux du MNHN sur la sensibilité d'habitats marins et ayant pour objectif l'obtention d'une matrice croisée résilience/résistance de ces derniers.

Le site pourrait servir de zone référence du fait de sa forte représentativité au niveau de la façade et de la croissante évolution des pressions.

Ensuite, un suivi des habitats de substrats meubles sera effectué afin de pouvoir évaluer plus précisément l'état de conservation ainsi que l'évolution des habitats. De plus, il permettra de déterminer de manière plus fine l'impact des activités socio-économiques et des aménagements sur l'état de conservation des biocénoses.

Phasage de la mesure :

1. Elaboration d'un cahier des charges avec un protocole de suivi et des indicateurs (en lien avec les réflexions d'experts nationaux et répliquable sur les autres sites Natura 2000)
2. Mise en place d'un suivi + analyse du rapport
3. Elaboration de mesures opérationnelles de préservation (si besoin)

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	
- Sables fins de haut niveau (1110-5) - Sables fins bien calibrés (1110-6) - Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7)	/
Résultats attendus	
- Disposer d'indicateurs de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des habitats 1110-5, 1110-6, 1110-7 et 1140-9. - Disposer des connaissances suffisantes pour proposer et mettre en oeuvre les mesures de gestion. - Evaluer les effets et la pertinence des mesures de gestion.	
Périmètre d'application	Intégralité du site + protocole répliquable à l'échelle de la façade

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - Laboratoire Arago - MNHN

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	- Projet IMPECAPE - Groupe de travail du MNHN sur la sensibilité des habitats - Etude sur la dynamique sédimentaire du golfe d'Aigues-Morte - Projet de création de Zones fonctionnelles Halieutiques (ZFH)
Fiche(s) complémentaire(s)	/

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Elaboration d'un indicateurs de suivi des substrats meubles - Mise en place du suivi des habitats
Indicateurs d'évaluation	- Données sur l'évolution de l'état de conservation des habitats « banc de sable »

CALENDRIER ET BUDGET

Calendrier		Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Phase		1	2	2	3	/
Budget	€	/	30 000€	/	/	/
	TA	5j	5j	3j	2j	/
	Total	15j - 30 000€				

Mesure MO1.2	Caractérisation de l'habitat « laisse de mer » (1210-3)							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 1	Améliorer les connaissances, mettre en place des suivis scientifiques sur les habitats d'intérêt communautaire et les valoriser							
Type de mesure : Non contractuelle - Etudes complémentaires et suivis scientifiques								

DESCRIPTION DE LA MESURE

Cette biocénose occupe une place importante dans l'écosystème de la plage, elle forme une bande sur les sables méditerranéens où sont accumulés des éléments vivants ou d'origine organique (algues, bois mort). Elle participe à la vie du littoral en abritant de nombreux micro-organismes et crustacés vivant dans le sable, qui serviront de nourriture aux oiseaux ou à d'autres crustacés. La laisse de mer crée également un premier rempart au vent et stabilise la plage en limitant son érosion.

Son utilité concerne également les lagunes (pour les larvo-limicoles) et les dunes (fertilisation du haut de plage).

Lors du diagnostic écologique effectué en 2012, aucune laisse de mer n'a été observée sur l'habitat « sables méditerranéens ». Cependant les communes littorales procèdent régulièrement au nettoyage mécanique des plages et après chaque « coup de mer », c'est pourquoi il est aujourd'hui difficile d'affirmer que cet habitat n'est pas présent sur le site.

Cette mesure vise à préciser la présence de l'habitat « laisse de mer » (1210-3) sur les plages du site. Elle doit être liée aux mesures de gestion des sites limitrophes ainsi que celles concernant l'avifaune littorale.

Elle devra être réalisée en collaboration avec la ou les communes concernées. Une zone d'expérimentation sera proposée où aucun ramassage ne sera effectué. En fonction des résultats, des propositions de mesures de restauration devront être faites lors du COPIL annuel.

La problématique du nettoyage des plages est présente sur l'ensemble du territoire littoral languedocien, cette démarche est donc susceptible d'intéresser d'autres gestionnaires.

Phasage de la mesure :

1. Recherche bibliographique et concertation avec les sites limitrophes sur la présence de cet habitat sur le littoral
2. Proposition d'un protocole et lancement d'une phase d'expérimentation sur une zone test
3. Analyse des résultats et identification ou non de l'habitat sur le site
4. Propositions de modification du Docob en fonction des résultats du diagnostic et proposition d'actions de restauration au COPIL
5. Mise en place de la mesure opérationnelle (si besoin)

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	
- Sables méditerranéens (1140-9) - Laisse de mer (1210-3)	/
Résultats attendus	
- Identification de l'habitat « laisse de mer » (1210-3) sur le site - Mise en place une mesure de restauration (en fonction des résultats de l'expérimentation)	
Périmètre d'application	Zone de marnage du site + sites adjacents

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - EID - Gestionnaires d'espaces naturels adjacents - Communes - Conseils généraux

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	- Liens avec Docobs terrestres et lagunaires des sites adjacents - ZPS Côte languedocienne - Programme de gestion des ramassages (EID)
Fiche(s) complémentaire(s)	/

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Synthèse bibliographique - Mise en place d'une zone expérimentale - Bilan sur les mesures opérationnelles à prendre
Indicateurs d'évaluation	- Confirmation ou non de l'habitat « laisse de mer » sur le site

CALENDRIER ET BUDGET

Calendrier		Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Phase		1	2 + 3 + 4	5	/	/
Budget	€	/	/	/	/	/
	TA	5j	10j	2j	/	/
	Total	17j				

Mesure MS2.1	Collaboration avec les réseaux de suivi et participation aux programmes d'amélioration des connaissances de l'alose feinte du Rhône et de la lamproie marine							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 2	Suivre la présence des espèces marines d'intérêt communautaire ou indicatrice du bon état de conservation des habitats							
Type de mesure : Non contractuelle - Etudes complémentaires et suivis scientifiques + animation								

DESCRIPTION DE LA MESURE

Le site est connecté à plusieurs bassins versants dont celui de l'Aude et peut donc accueillir certaines espèces de poissons amphihalins.

Les phases marines de ces poissons sont extrêmement mal connues notamment car ces espèces ne sont pas directement ciblées par la pêche, qui est une source importante d'informations et que peu d'études existent au niveau français, voire européen. L'alose feinte du Rhône et la lamproie marine n'ayant pas de valeur commerciale, elles sont généralement remises à l'eau. De surcroît, les données potentielles que constituent les captures accidentelles, faites par les pêcheurs professionnels, ne sont pas transmises aux institutions ou aux scientifiques. A priori, elles semblent être peu nombreuses, mais se pose la question de l'identification systématique de l'espèce par la profession.

La connaissance de l'écologie de l'alose et de la lamproie ainsi que leurs populations est indispensable à la mise en place de mesures efficaces pour les préserver. C'est pourquoi l'acquisition d'information sur leur cycle de vie et plus spécialement leur phase marine est un préalable à toute mesure opérationnelle.

La structure animatrice veillera à l'intégration et l'impulsion d'un travail collaboratif avec notamment le MRM et l'ONEMA, afin d'engager le site Natura 2000 comme acteur relai des travaux, outils et campagnes de communication développés par ces structures.

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Assurer le relai des observations réalisées par les acteurs du littoral (mail d'information, fiches de recensement, lien vers les observatoires ou structures existantes).	1j/an
Capitaliser les données de captures, observation ou rapports transmis par les réseaux ou structures.	
Si cela présente un intérêt pour le site, participer aux actions et événements organisés par les réseaux	
Soutenir les réseaux (diffusion des informations ou initiatives, soutien technique etc.)	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	/	- Alose feinte du Rhône (1103) - Lamproie marine (1095)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances et l'état de conservation de l'alose feinte du Rhône et de la lamproie marine - Disposer des connaissances suffisantes pour estimer l'état de conservation de ces espèces et mettre en place des mesures opérationnelles (si besoin) 	
Périmètre d'application	Intégralité du site + Golfe du Lion	

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - MRM - CRPMEM LR - ONEMA - Ifremer - Gestionnaires d'espaces naturels adjacents - MNHN

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	- Suivi MRM - Onema - Docob CIA - Rapport sur les amphihalins
Fiche(s) complémentaire(s)	/

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Présentation lors du Copil annuel des données collectées (observations - captures etc) - Nombre de réunions ou manifestations auxquelles le gestionnaire a participé
Indicateurs d'évaluation	- Evolution du nombre d'observations et de renseignements capitalisés

Mesure MS2.2	Collaboration avec les réseaux de suivi et participation aux programmes d'amélioration des connaissances du Grand Dauphin et de la Tortue Caouanne							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 2	Suivre la présence des espèces marines d'intérêt communautaire ou indicatrice du bon état de conservation des habitats							
Type de mesure : Non contractuelle - Etudes complémentaires et suivis scientifiques + animation								

DESCRIPTION DE LA MESURE

Le Grand Dauphin ainsi que la Tortue Caouanne fréquentent le golfe du Lion, cependant, les observations ainsi que les connaissances restent parcellaires et ne permettent pas de définir précisément leurs habitudes sur le territoire. De surcroît, l'état de conservation d'espèces aussi mobiles, ne peut pas s'appréhender uniquement au niveau d'un site. Ces espèces sont de grands migrants et leur aire de répartition est située plus au large, cependant elles fréquentent ponctuellement la côte pour se nourrir, c'est pourquoi le site à une responsabilité vis à vis de ces espèces.

Cette action vise donc à favoriser l'acquisition de connaissances sur le Grand Dauphin et la Tortue Caouanne à travers notamment l'apport d'un soutien d'opportunité aux différentes structures ou réseaux ainsi qu'aux campagnes d'observation spécifiques (régionaux, de façade, ou nationaux).

La structure animatrice veillera à l'intégration et l'impulsion d'un travail collaboratif avec notamment le GIS3M ou PELAGIS pour le Grand Dauphin et le CESTMed, le RTMMF ou le GTMF pour la Tortue Caouanne, afin d'engager le site Natura 2000 comme acteur relai des travaux, outils et campagnes de communication développés par ces structures et réseaux.

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Contribuer aux programmes de connaissances sur le Grand Dauphin et la Tortue Caouanne à l'échelle Méditerranéenne	2j/an
Capitaliser les données de captures, échouages, observation ou rapports transmis par les réseaux ou structures sur le site	
Si cela présente un intérêt pour le site, de participer aux actions et événements organisés par les réseaux (conférences, débats, formations usagers ou pêcheurs professionnels)	
Soutenir les réseaux (diffusion des informations ou initiatives, soutien technique etc.)	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	
/	- Grand Dauphin (1349) - Tortue Caouanne (1224)
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances ainsi que l'état de conservation du Grand Dauphin et de la Tortue Caouanne sur le site - Disposer des connaissances suffisantes pour estimer l'état de conservation de ces espèces et mettre en place des mesures opérationnelles (si besoin) 	
Périmètre d'application	Intégralité du site + programmes sur la façade méditerranéenne

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP
Partenaire(s) technique(s)	<u>Grand Dauphin</u> AAMP - GIS3M - PELAGIS - GECEM <u>Tortue Caouanne</u> AAMP - CESTMed - RTMMF - GTMF

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	<u>Grand Dauphin</u> - PACOMM / Projet GEDGeM <u>Tortue Caouanne</u> - PACOMM / Life K-one
Fiche(s) complémentaire(s)	/

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation lors du Copil annuel des données collectées (observations - captures etc) - Nombre de réunions ou manifestations auxquelles le gestionnaire a participé
Indicateurs d'évaluation	- Evolution du nombre d'observations et de renseignements capitalisés

Mesure MS3.1	Suivi des interactions entre les élevages marins et les habitats « banc de sable » d'intérêt communautaire							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 3		Préserver et restaurer une mosaïque d'habitats en bon état de conservation, fonctionnels et connectés						
Type de mesure : Non contractuelle - Etudes complémentaires et suivis scientifiques + animation								

DESCRIPTION DE LA MESURE

Comme le mentionne le diagnostic socio-économique et écologique, on recense sur le site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien » un lotissement conchylicole, officiellement désigné « Zone conchylicole de Gruissan ». Elle est exploitée depuis une vingtaine d'années et produit des moules ainsi que des huîtres. On compte également trois autres zones à proximité du site qui sont : la zone conchylicole de Salses-leucate (étang), la zone conchylicole de Vendres et la zone conchylicole de la façade maritime de Sète-Marseillan. La zone de Gruissan regroupe trois entreprises pour une centaine d'employés. Elles produisent environ 900 tonnes de moules et 150 tonnes d'huîtres par an.

Sans être systématique, les élevages marins peuvent avoir des conséquences, notamment sur les habitats sur lesquels ils sont implantés (Bancs de sables à faible couverture permanente d'eau marine (1110). Dans le cas de la conchyliculture, cela peut notamment entraîner des soucis de sédimentation allant de l'augmentation de la turbidité à l'accumulation à la surface du sédiment de matière à granulométrie fine ou vaseuse pouvant générer, selon l'intensité et la chronicité du phénomène, une mortalité d'espèces sensibles par étouffement physique ou asphyxie, sous les installations aquacoles et à proximité.

D'autant que le Département de l'Aude n'a pas choisi de mettre en place un schéma des structures soumis à évaluation environnementale.

Cette action vise à opérer une veille spécifique au niveau de la zone conchylicole de Gruissan en collaboration avec les conchyliculteurs et réseaux professionnels afin de maintenir le bon état de conservation des habitats 1110-5, 1110-6, 1110-7 et 1140-9.

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Initier une dynamique collaborative avec les professionnels de la zone afin de les sensibiliser et limiter les pressions	1j/an
Veiller à intégrer un volet spécifique sur la zone conchylicole lors de la mise en oeuvre de la mesure MO1.1 sur le suivi des substrats meubles	
Elaboration de mesures opérationnelles de protection avec les conchyliculteurs de la zone	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	
<ul style="list-style-type: none"> - Sables fins de haut niveau (1110-5) - Sables fins bien calibrés (1110-6) - Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7) - Sables médiolittoraux (1140-9) 	/
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien dans un bon état de conservation les habitats 1110-5, 1110-6, 1110-7 et 1140-9 - Sensibiliser les professionnels aux enjeux environnementaux découlants de leur activité 	
Périmètre d'application	Zone conchylicole de Gruissan

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - CRCM - OP - Syndicats conchylicoles - Ifremer

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	<ul style="list-style-type: none"> - Référentiel sur les cultures marines (AAMP - 2010 - Tome 1) - SSECM : Schéma des structures des exploitations de cultures marines
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - MO1.1 : Suivi et amélioration des connaissances de l'habitat « bancs de sables » - MS4.3 : Suivi de l'impact des variations naturelles sur le milieu

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Compte rendu au Copil
Indicateurs d'évaluation	- Bon état de conservation des habitats sableux

Mesure MS4.1	Veille des résultats des réseaux de suivi, des études et des programmes menés sur la qualité des eaux littorales							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 4	Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassin-versant, lagune et mer avec les enjeux de conservation du site							
Type de mesure : Non contractuelle - Etudes complémentaires et suivis scientifiques + animation								

DESCRIPTION DE LA MESURE

La finalité de Natura 2000 est la conservation ou la restauration d'espèces et d'habitats désignés pour leur intérêt communautaire, la qualité de l'eau ne fait donc normalement pas partie de ses objectifs, d'autres structures en ont la charge. De fait, les leviers d'actions spécifiques à Natura 2000 pour résoudre cette problématique sont limités.

Néanmoins, le maintien d'une bonne qualité des eaux littorales est un élément clef et indispensable au bon état de conservation des habitats et espèces marines du site, c'est pourquoi au minimum, un suivi doit être effectué.

Le site est sous l'influence de trois bassins versants et de plusieurs complexes lagunaires qui font l'objet d'études et de suivis réguliers. Il est donc important pour le gestionnaire d'intégrer les démarches existantes afin d'engager une dynamique de partage et de transfert de connaissance sur ces milieux et leurs facteurs de dégradation avec les structures en charge de ces études et suivis.

Cette mesure vise à assurer une veille sur les études, réseaux et suivis de la qualité des eaux littorales. L'animateur joue un rôle d'alerte auprès du Copil qui s'assurera d'une bonne prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les commissions de gestion de l'eau.

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Suivre les différents réseaux de suivi de la qualité de l'eau du site et de participer aux réunions liées à cette thématique (intégration des instances de gestion des bassins versants)	1j/an
Contribuer à la mise en oeuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines	
Recueillir et capitaliser les informations sur la qualité de l'eau et les pollution marines afin de pouvoir en rendre compte annuellement lors du Copil	
Encourager l'amélioration des capacités de traitement et de gestion des eaux des communes littorales ainsi que la mise aux normes des installations portuaires	
Mener une veille règlementaire dans ce domaine (rejet en mer, step etc.)	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	
<ul style="list-style-type: none"> - Sables fins de haut niveau (1110-5) - Sables fins bien calibrés (1110-6) - Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7) - Sables médiolittoraux (1140-9) - Grand Dauphin (1349) - Tortue Caouanne (1224) - Alose feinte du Rhône (1103) - Lamproie marine (1095) 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une bonne qualité des eaux en jouant un rôle d'alerte auprès des structures et organismes concernés par ces problématiques - Impulser une dynamique collaborative avec les structures et réseaux de suivis de la qualité des eaux littorales - Favoriser le transfert d'expérience entre acteurs 	
Périmètre d'application	Intégralité du site

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - Cepralmar - DREAL LR - Agence de l'eau - Structure animatrice des SAGEs

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	/
Fiche(s) complémentaire(s)	- MS4.3 : Suivi de l'impact des variations naturelles sur le milieu

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges avec les réseaux de suivi et les acteurs concernés - Compte rendu annuel au Copil
Indicateurs d'évaluation	/

Mesure MS4.2	Veille des aménagements littoraux et information des maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces sensibles								
	Priorité								
	1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille

ODD 4	Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassin-versant, lagune et mer avec les enjeux de conservation du site
--------------	--

Type de mesure : Non contractuelle - Mission d'animation

DESCRIPTION DE LA MESURE

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en oeuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines sur le site, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les enjeux de conservation des habitats et espèces ayant justifiés la désignation du site. Ces projets sont soumis à une évaluation d'incidence qui a pour but de vérifier cette compatibilité entre activités et objectifs de conservation. L'étude et l'analyse complète des dossiers est à la charge du service instructeur, le gestionnaire n'est donc pas systématiquement informé.

C'est pourquoi il opère une veille de ces projets et au besoin, il peut participer à la sensibilisation des porteurs de projets ou maîtres d'ouvrages aux objectifs de conservation du site.

Cette mesure vise donc à réaliser une veille sur les projets et programmes relatifs à l'aménagement du littoral et à l'entretien de ces infrastructures (rechargement en sable des plages, extensions d'infrastructures, événements nautiques ou sportifs etc.), afin d'informer les porteurs de projets sur la sensibilité du patrimoine naturel marin.

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Suivre les programmes et études traitant des thématiques d'aménagement et de travaux d'entretien sur le littoral	1j/an
Veiller sur les nouveaux projets s'implantant à l'intérieur et aux abords du site	
Diffuser aux porteurs de projets les informations nécessaires pour la prise en compte de l'évaluation d'incidence dans le montage de leur projet	
Suivre l'impact des aménagements et travaux sur le long terme	
Soutenir les autorités compétentes en charge du respect de la réglementation liée aux aménagements estivaux des plages	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés

- Sables fins de haut niveau (1110-5)
- Sables fins bien calibrés (1110-6)
- Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7)
- Sables médiolittoraux (1140-9)
- Grand Dauphin (1349)
- Tortue Caouanne (1224)
- Alose feinte du Rhône (1103)
- Lamproie marine (1095)

Résultats attendus

- Eviter ou minimiser l'impact des travaux, aménagements ou projets sur les espèces et habitats du site
- Modification du comportement des maîtres d'ouvrages et porteurs de projets pour une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Périmètre d'application	Intégralité du site
-------------------------	---------------------

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - DREAL LR - DDTM

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	- Programme d'étude CPER (contrat plan-état-région)
Fiche(s) complémentaire(s)	- MS4.3 : Suivi de l'impact des variations naturelles sur le milieu - MO5.2 : Mise à disposition des éléments techniques nécessaires aux évaluations d'incidences

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de sollicitation et de documents transmis pour les dossiers d'évaluation d'incidences - Registre des travaux et manifestations réalisés sur le site
Indicateurs d'évaluation	- Prise en compte des préconisations du gestionnaire dans les projets

Mesure MS4.3	Suivi de l'impact des variations naturelles sur le milieu							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 4		Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassin-versant, lagune et mer avec les enjeux de conservation du site						
Type de mesure : Non contractuelle - Etudes complémentaires et suivis scientifiques + animation								

DESCRIPTION DE LA MESURE

Le littoral marin est un milieu dynamique soumis à des variations naturelles cycliques et normales, cependant avec l'anthropisation du littoral, ces phénomènes se voient amplifiés au point de devenir problématiques et de perturber, voire de mettre en péril certains habitats ou certaines espèces.

Sur nos littoraux, la modification de la dérive littorale et plus généralement des courants marins vient causer des problèmes d'érosion ou d'accrétion (conséquence du blocage ou de la modification des mouvements sédimentaires) pouvant dans certains cas perturber des habitats voire conduire à leur disparition (par ex : sables médiolittoraux ou habitats dunaires). Cela vient également fragiliser ces milieux ce qui les rend plus vulnérables aux événements climatiques exceptionnelles.

Ces phénomènes doivent pouvoir être identifiés et si possible quantifiés afin de les prendre en compte dans la gestion du site.

Le suivi de l'impact de ces variations sur le milieu est donc un élément important pour la conservation du site et notamment de la zone intertidale.

Cette action vise à suivre l'impact des variations naturelles sur la zone littoral notamment causé par l'anthropisation du milieu à travers plusieurs éléments, le changement climatique, l'évolution du trait de côte et les événements climatiques exceptionnelles.

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Pour le changement climatique, recueillir des données indicatrices des changements globaux (type : température de l'eau, nouvelles espèces etc.).	1j/an
Pour le trait de côte, intégrer les instances de suivi du trait de côte et récupérer les conclusions des études existantes (suivi par photographie ou par numérisation orthophoto littorale).	
Pour les tempêtes, tenir un relevé des événements climatiques exceptionnels et éventuellement réaliser un reportage photo en cas de brèches ou de dégâts importants.	
Assurer une veille sur les espèces invasives	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	
<ul style="list-style-type: none"> - Sables fins de haut niveau (1110-5) - Sables fins bien calibrés (1110-6) - Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7) - Sables médiolittoraux (1140-9) - Grand Dauphin (1349) - Tortue Caouanne (1224) - Alose feinte du Rhône (1103) - Lamproie marine (1095) 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille et être un relai en cas d'identification de problèmes liés aux changements globaux, espèces invasives, modifications du trait de côte et événements climatiques exceptionnels 	
Périmètre d'application	Intégralité du site + Façade méditerranéenne

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - BRGM - EID - IUCN - Université de Montpellier et Perpignan

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau T-MEDNet (surveillance t° de l'eau) - IUCN MedMis (surveillance des espèces envahissantes)
Fiche(s) complémentaire(s)	/

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Registre des tempêtes et de l'évolution du trait de côte - Compte rendu annuel au Copil
Indicateurs d'évaluation	/

Mesure MS4.4	Mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 4	Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassin-versant, lagune et mer avec les enjeux de conservation du site							
Type de mesure : Non contractuelle - Mission d'animation								

DESCRIPTION DE LA MESURE

Les enjeux des sites Natura 2000 en mer dépassent généralement le périmètre d'un seul site, d'autant que le golfe du Lion se compose d'un littoral relativement homogène, une mesure pourra donc, de manière générale, être répliquée assez facilement et l'expérience d'autres gestionnaires pour sa mise en oeuvre ne sera que bénéfique.

Cette mesure structurelle vise à favoriser les échanges entre les gestionnaires d'espaces naturels qu'ils soient marins ou terrestre à travers la mutualisation des outils (suivis, communication), des connaissances et le développement d'actions communes.

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Participer aux échanges entre AMP (Copils, réunions et retours d'expérience)	2j/an
Si possible, privilégier les actions communes, collectives ou répliquables en l'état sur d'autres sites	
Proposer ou participer à l'élaboration de protocoles, de suivis ou d'évaluations communs	
Proposer l'élaboration d'une charte Natura 2000 commune aux gestionnaires des sites du golfe du Lion	
Partager les résultats des suivis et programmes de recherche S'impliquer dans les actions de façade ou les projets communs Tels que : - Projet N2Glisse - Réseaux d'ambassadeurs - Newsletter régionale - Sessions de sensibilisation au patrimoine naturel marin collectives - Etc.	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	
<ul style="list-style-type: none"> - Sables fins de haut niveau (1110-5) - Sables fins bien calibrés (1110-6) - Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7) - Sables médiolittoraux (1140-9) 	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Dauphin (1349) - Tortue Caouanne (1224) - Alose feinte du Rhône (1103) - Lamproie marine (1095)
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et maintenir une dynamique de collaboration entre gestionnaires - Favoriser le transfert d'expérience entre les différents acteurs de gestion - Obtenir des outils «clef en main» utilisables par tous les gestionnaires - Harmoniser les démarches de mise en oeuvre des différents Docobs (protocoles, suivis etc.) 	
Périmètre d'application	Golfe du Lion

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - gestionnaires d'espaces naturels - ATEN - Réseau des gestionnaires espaces naturels du LR

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	/
Fiche(s) complémentaire(s)	/

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées ou suivis - Compte rendu annuel au Copil
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions communes développées

Mesure MO5.1	Réalisation de l'évaluation de l'impact de la pêche professionnelle							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 5		Encourager une gestion durable des usages et des activités socio-économiques en les rendant compatibles avec les enjeux du site						
Type de mesure : Non contractuelle - Etudes complémentaires et suivis scientifiques								

DESCRIPTION DE LA MESURE

La pêche aux petits métiers est une activité professionnelle artisanale, pratiquée sur le site Natura 2000 par 17 personnes. Cette pêche côtière considérée comme durable doit cependant faire l'objet de l'évaluation de ses incidences au titre de la circulaire du 30 avril 2013 et de l'article L414-4 et suivant et R414-1 du code de l'environnement.

Cette mesure prévoit l'application opérationnelle de la méthodologie d'analyse de risque de dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle à l'échelle du site Natura 2000, développée par le Museum national d'histoire Naturelle (MNHN). Néanmoins pour la prise en compte des espèces des compléments sont nécessaires, c'est pourquoi cette partie sera mise en oeuvre dans un second temps.

Des fiches « bilan des activités de pêche maritime professionnelle », à l'échelle des sites Natura 2000, sont produites au niveau national sur la base des données existantes et sous la responsabilité de la DPMA. Il s'agira ensuite, si cela s'avère nécessaire, de compléter ces informations grâce à un travail de terrain (enquêtes auprès des professionnels : activités, pratiques, où, quand, intensité etc.). Ce travail « photographique » de l'activité de pêche, permettra d'identifier les interactions avec les habitats et espèces. En fonction, des mesures de gestion seront proposées (bonne pratique, adaptation des engins de pêche etc.)

Pour la réalisation de cette mesure, un partenariat étroit avec le CRPMEM LR est engagée, une partie des actions sera réalisée par le chargé de mission de cette structure.

Phasage de la mesure :

1. Identification de l'intensité de la pêche à l'échelle du site
2. Croisement cartographique des zones d'activités avec les enjeux environnementaux et identification des pressions
3. Proposition de mesures de gestion en concertation avec les acteurs (indication : pas la mise en oeuvre juste la rédaction)

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	
<ul style="list-style-type: none"> - Sables fins de haut niveau (1110-5) - Sables fins bien calibrés (1110-6) - Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7) - Sables médiolittoraux (1140-9) 	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Dauphin (1349) - Tortue Caouanne (1224) - Alose feinte du Rhône (1103) - Lamproie marine (1095)
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir une analyse fine des risques de dégradation des habitats et espèces par les engins de pêche maritime - Disposer d'informations suffisantes pour mettre en oeuvre des mesures opérationnelles 	
Périmètre d'application	Intégralité du site

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP - CRPMEM LR
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - CRPMEM LR - Ifremer - MNHN

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	- Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime (MNHN)
Fiche(s) complémentaire(s)	- MO1.1 : Suivi et amélioration des connaissances de l'habitat « banc de sable »

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Réalisation du croisement cartographique enjeux/pressions
Indicateurs d'évaluation	- Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

CALENDRIER ET BUDGET

Calendrier		Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Phase		1	2	3	/	/
Budget	€	/	/	/	/	/
	TA	1j	3j	2j	/	/
	Total	7j				

Mesure MO5.2	Mise à disposition des éléments techniques nécessaires aux évaluations d'incidences							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 5		Encourager une gestion durable des usages et des activités socio-économiques en les rendant compatibles avec les enjeux de conservation du site						
Type de mesure : Non contractuelle - Mission d'animation								

DESCRIPTION DE LA MESURE

La pratique a prouvée que de manière générale les porteurs de projets (principalement les petites structures ou associatifs) ont du mal à trouver les informations nécessaires aux renseignements de leur évaluation d'incidence.

Cette mesure vise à créer sur le site internet (reseau-languedocmer.n2000.fr), une section dédiée aux porteurs de projets et maîtres d'ouvrages et qui contiendra toutes les informations nécessaires à la réalisation d'une évaluation d'incidence.

Ces informations sur les espèces et les habitats seront simplifiées et classées en fonction du projet (manifestations nautiques, modification d'infrastructure etc.). Des exemples d'aménagements et des conditions de travaux optimums seront proposés afin d'éviter ou réduire voire de compenser l'impact du projet.

Cette mesure permettra in fine d'optimiser le temps d'animation du gestionnaire et de bénéficier d'un support sur lequel diriger les porteurs de projets pour les questions les plus courantes. La section sera construite avec l'avis et les indications des services de l'état.

Un référencement systématique des porteurs de projets sera effectué.

RAPPEL : Seuls les services de l'Etat sont habilités à instruire les dossiers relatifs aux évaluations d'incidences. Le gestionnaire du site ne fait que fournir des informations adaptées à la réalisation des évaluations aux porteurs de projets.

Phasage de la mesure :

1. Élaboration du contenu de la section en collaboration avec les services de l'Etat et avec leur avis conforme
2. Rédaction et intégration des éléments sur le site internet
3. Mise à jour des informations

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés

- Sables fins de haut niveau (1110-5)
- Sables fins bien calibrés (1110-6)
- Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7)
- Sables médiolittoraux (1140-9)
- Grand Dauphin (1349)
- Tortue Caouanne (1224)
- Alose feinte du Rhône (1103)
- Lamproie marine (1095)

Résultats attendus

- Eviter ou minimiser l'impact des travaux, aménagement ou projets sur les espèces et habitats du site
- Modification du comportement des maîtres d'ouvrages et porteurs de projets pour une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Périmètre d'application

Inter-sites

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s) AAMP

Partenaire(s) technique(s) AAMP - DREAL LR - DDTM

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes /

Fiche(s) complémentaire(s) /

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi

- Création de la nouvelle section sur le site internet
- Compte rendu annuel au Copil

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de porteurs de projets référencé

CALENDRIER ET BUDGET

Calendrier		Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Phase		1 + 2	/	/	/	3
Budget	€	/	/	/	/	/
	TA	4j	/	/	/	1j
	Total	5j				

Mesure MO5.3	Contribuer à la formation des formateurs et usagers aux enjeux environnementaux							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 5	Encourager une gestion durable des usages et des activités socio-économiques en les rendant compatibles avec les enjeux de conservation du site							
Type de mesure : Non contractuelle - Mission d'animation								

DESCRIPTION DE LA MESURE

L'animateur du site ne peut pas former chaque usager du site, l'objectif est donc d'apporter ses connaissances lors de formations existantes (lycée de la mer - BPJEPS)

Les enjeux environnementaux sont parfois mal appréhendés par les formateurs et donc les acteurs du site. Cette mesure vise donc à former les instructeurs grâce à des modules insérés dans des unités d'enseignement pré-existantes.

La mesure concerne spécifiquement les structures professionnelles sur les métiers maritimes et de sport de nature. Des outils spécifiques devront être élaborés et mis à disposition en s'assurant de leur appropriation par les instructeurs. Les circuits de formation existants devront être privilégiés afin d'optimiser le temps d'animation.

Ponctuellement, des formations spécifiques auprès d'usagers pourront être délivrées (par exemple dans le cadre de formations collectives avec d'autres gestionnaires de sites Natura 2000).

L'animateur devra engager une concertation avec les structures de formation afin de créer ou adapter des outils existants, puis, il devra participer aux formations ou en organiser.

Phasage de la mesure

1. Rechercher les formations existantes et concernées par cette mesure
 2. Intégrer les enjeux marins aux outils existants ou en développer de nouveaux
 3. Contribuer à la formation des instructeurs et formateurs
- *. Organiser des formations spécifiques auprès d'usagers

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	
<ul style="list-style-type: none"> - Sables fins de haut niveau (1110-5) - Sables fins bien calibrés (1110-6) - Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7) - Sables médiolittoraux (1140-9) 	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Dauphin (1349) - Tortue Caouanne (1224) - Alose feinte du Rhône (1103) - Lamproie marine (1095)
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire - Former directement ou par l'intermédiaire des formateurs à la sensibilité du patrimoine naturel marin - Faciliter l'appropriation par les acteurs des enjeux et objectifs du site Natura 2000 	
Périmètre d'application	Intégralité du site + inter-sites

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP - Gestionnaires d'espaces naturels
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - Graine LR - structures de formation spécialisées - Lycées maritimes

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	/
Fiche(s) complémentaire(s)	- MS6.1 : Information et sensibilisation au patrimoine naturel marin et à ses enjeux

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Création de la section dédiée sur le site internet
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de personnes formées

CALENDRIER ET BUDGET

Calendrier		Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Phase		1*	2*	2*	3*	*
Budget	€	/	/	10 000€	/	/
	TA	3j	5j	5j	1	/
	Total	14j + 10 000€				

Mesure MS5.1	Soutien à l'implication des acteurs dans les réseaux de sciences participatives existants							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille

ODD 5	Encourager une gestion durable des usages et des activités socio-économiques en les rendant compatibles avec les enjeux de conservation du site
--------------	---

Type de mesure : Non contractuelle - Mission d'animation

DESCRIPTION DE LA MESURE

Cette mesure vise à soutenir les initiatives existantes de sciences participatives (autrement appelées réseaux sentinelles) à travers notamment le dispositif vigie-mer qui a pour objectif de permettre la structuration en réseau des différentes initiatives de sciences participatives déjà existantes en milieu marin.

En plus de collaborer à la mise en place du réseau en se positionnant comme un relais et en proposant aux usagers d'intégrer ces démarches. Le gestionnaire devra identifier les éléments nécessaires à la gestion du site et pouvant être collectés grâce aux sciences participatives.

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Favoriser le rôle de sentinelle des pêcheurs professionnels	2j/an
Favoriser le rôle de sentinelle des plongeurs	
Favoriser le rôle de sentinelle des usagers	
Collaborer au programme Vigie-Mer	

ENJEUX ET OBJECTIFS**Habitat(s) et espèce(s) concernés**

- Sables fins de haut niveau (1110-5)
- Sables fins bien calibrés (1110-6)
- Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7)
- Sables médiolittoraux (1140-9)
- Grand Dauphin (1349)
- Tortue Caouanne (1224)
- Alose feinte du Rhône (1103)
- Lamproie marine (1095)

Résultats attendus

- Développer les réseaux sentinelles existants et soutenir la mise en place du dispositif vigie-mer
- Impliquer et sensibiliser les usagers (professionnels et de loisir) à la protection du patrimoine naturel marin
- Maintenir une dynamique d'échange et de collaboration avec les usagers

Périmètre d'application

Intégralité du site + façade méditerranéenne

PARTENAIRES ET ACTEURS**Porteur(s) de projet potentiel(s)** AAMP**Partenaire(s) technique(s)** AAMP - MNHN**PROJETS ET FICHES CONNEXES****Projets ou études connexes**

- Projet collaboratif 65 millions d'observateurs / dispositif Vigie-mer

Fiche(s) complémentaire(s)

- MS2.1 : Collaboration avec les réseaux de suivi et participation aux programmes d'amélioration des connaissances de l'alose feinte du Rhône et de la lamproie marine
- MS2.2 : Collaboration avec les réseaux de suivi et participation aux programmes d'amélioration des connaissances du Grand Dauphin et de la Tortue Caouanne

SUIVI ET EVALUATION**Indicateurs de suivi**

- Compte rendu annuel au Copil

Indicateurs d'évaluation

- Développement des sciences participatives sur le périmètre du site

Mesure MS5.2	Suivre l'évolution des pratiques, usages, activités socio-économiques, fréquentation et pressions sur le site							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 5	Encourager une gestion durable des usages et des activités socio-économiques en les rendant compatibles avec les enjeux de conservation du site							
Type de mesure : Non contractuelle - Etudes complémentaires et suivis scientifiques + animation								

DESCRIPTION DE LA MESURE

Les activités présentes sur le site et la fréquentation sont fortement corrélées aux enjeux de conservation du site.

L'évolution de ces activités peut être rapide et le diagnostic socio-économique peut parfois s'avérer être inexact après 1 ou 2 ans. L'objectif de cette mesure n'est pas de reconsidérer ce dernier tous les ans mais de veiller à le mettre à jour grâce aux échanges avec les structures qui encadrent ces activités.

Cela peut se traduire par l'organisation d'une réunion « bilan d'activités » (qui peut également servir à cerner les besoins et les attentes des usagers) ou de façon plus diffuse lors d'autres réunions.

Cette mesure vise donc à étudier la fréquentation et les usages des activités maritimes présentes sur le site et permettra au gestionnaire de disposer d'informations chiffrées sur l'évolution des pressions du site. Il pourra, au besoin, adapter ces mesures de gestion et réaliser des ajustements du Docob en fonction des résultats obtenus.

En fonction du contexte local et si besoin ou à la demande d'un acteur, une étude spécifique sur une pratique pourra être menée.

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Suivre l'évolution des pratiques, des usages et des activités nautiques sur le site (nouvelles activités ou pratiques, modification des usages, évolution spatiale, etc.) (collecte d'informations auprès des pratiquants et structures encadrantes)	1j/an
Suivre l'évolution de la fréquentation (densification d'une activité et des pratiquants, collecte d'informations auprès des pratiquants et structures encadrantes)	
Adapter les mesures de gestion en fonction des données collectées	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	
<ul style="list-style-type: none"> - Sables fins de haut niveau (1110-5) - Sables fins bien calibrés (1110-6) - Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7) - Sables médiolittoraux (1140-9) - Grand Dauphin (1349) - Tortue Caouanne (1224) - Alose feinte du Rhône (1103) - Lamproie marine (1095) 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'évolution du comportement des usagers - Améliorer les connaissances quantitative et qualitative de la fréquentation du site - Adaptation de la gestion du site 	
Périmètre d'application	Intégralité du site + Inter-sites

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - Structures associative et professionnel

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	- N2 Glisse
Fiche(s) complémentaire(s)	/

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Compte rendu au Copil (si une évolution est observée sur la fréquentation ou les usages)
Indicateurs d'évaluation	/

Mesure MO6.1	Elaboration et diffusion d'outils de communication							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 6	Sensibiliser au patrimoine naturel du site, à sa protection, aux enjeux de conservation et aux bonnes pratiques							
Type de mesure : Non contractuelle - Mission d'animation								

DESCRIPTION DE LA MESURE

L'objectif est de présenter et porter à connaissance du plus grand nombre, les enjeux et les objectifs du site Natura 2000 à travers la conception et une large diffusion d'outils de communication de type plaquette, affiches ou posters.

Cette mesure opérationnelle prévoit l'élaboration, l'édition et la diffusion d'une plaquette et d'un support grand format (A2) d'information et de sensibilisation sur le site Natura 2000 Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien à destination d'un large public (pêcheurs, plaisanciers, plongeurs, chasseurs, kayakistes, population locale, touristes etc.).

A l'image de la plaquette du site « Posidonie de la côte palavasienne », elle devra être synthétique et visuelle (carte avec les enjeux et les zones sensibles). La plaquette pourra mentionner d'autres espaces naturels et son format devra faciliter sa diffusion.

Concernant le support A2, il se destine aux capitaineries, associations ou structures accueillant des usagers du site mais aussi aux manifestations auxquelles le gestionnaire devra assister.

De plus des kakemonos « plus génériques » pourront être réalisés afin d'illustrer globalement la gestion en mer.

Phasage de la mesure :

1. Réflexion sur les besoins, le contenu des supports d'information (intégration d'autres gestionnaires des sites adjacents)
2. Elaboration des supports
3. Edition des plaquettes et posters
4. Diffusion physique et numérique

Calendrier		Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Phase		1 + 2 + 3 + 4	4	4	4	3 + 4
Budget	€	5000€	/	/	/	3000
	TA	6j	/	0,5j	/	0,5j
	Total	6j + 8000€				

ENJEUX ET OBJECTIFS**Habitat(s) et espèce(s) concernés**

- Sables fins de haut niveau (1110-5)
- Sables fins bien calibrés (1110-6)
- Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7)
- Sables médiolittoraux (1140-9)
- Grand Dauphin (1349)
- Tortue Caouanne (1224)
- Alose feinte du Rhône (1103)
- Lamproie marine (1095)

Résultats attendus

- Sensibiliser les usagers pour accompagner l'évolution des comportements vers une préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Informer et communiquer sur les mesures de gestion du site Natura 2000
- Faciliter l'appropriation par les acteurs des enjeux et objectifs du site Natura 2000

Périmètre d'application

Intégralité du site + inter-sites

PARTENAIRES ET ACTEURS**Porteur(s) de projet potentiel(s)** AAMP**Partenaire(s) technique(s)** AAMP - Offices du tourisme - Capitaineries - Associatifs - Structures d'usagers**PROJETS ET FICHES CONNEXES****Projets ou études connexes** /**Fiche(s) complémentaire(s)** - MS6.1 : Information et sensibilisation au patrimoine naturel marin et à ses enjeux**SUIVI ET EVALUATION****Indicateurs de suivi** - Edition des supports de communication**Indicateurs d'évaluation** - Nombre de plaquettes et posters diffusés

Mesure MS6.1	Information et sensibilisation au patrimoine naturel marin du site et sur les mesures de mise en oeuvre							
	Priorité							
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
ODD 6	Sensibiliser au patrimoine naturel du site, à sa protection, aux enjeux de conservation et aux bonnes pratiques							
Type de mesure : Non contractuelle - Mission d'animation								

DESCRIPTION DE LA MESURE

Cette mesure vise à l'organisation et au soutien de manifestations de type conférences, campagnes de sensibilisation à l'environnement marin, soirées débat, journées Natura 2000, « journée de la mer », expositions, concours photos, manifestations sportives, salons, etc.

La structure animatrice veillera à travailler en partenariat avec les associations locales, les différentes collectivités et autres structures de découverte et de sensibilisation à l'environnement marin. La participation à des campagnes nationales et régionales devra également être privilégiée. Elle devra également encourager les opérations et les manifestations locales comme les campagnes de ramassage des déchets, avec le nettoyage des ports et des plages, menées chaque année par les communes et diverses associations.

Le site Natura 2000 veillera donc à soutenir et à s'intégrer à quelques manifestations phares et démarches citoyennes permettant de fédérer et sensibiliser un grand nombre d'acteurs, en mettant à disposition un appui technique pour leur stratégie de sensibilisation et également des outils de communication Natura 2000 (plaquettes, vidéos, diaporama etc.).

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Intégrer de la démarche Natura 2000 au paysage local à travers l'information régulière de différents médias locaux et régionaux	2j/an
Présenter et représenter le site ainsi que ses enjeux lors d'événements et manifestations	
Initier des rencontres, conférences, soirées débats avec le grand public	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Habitat(s) et espèce(s) concernés	
<ul style="list-style-type: none"> - Sables fins de haut niveau (1110-5) - Sables fins bien calibrés (1110-6) - Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7) - Sables médiolittoraux (1140-9) 	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Dauphin (1349) - Tortue Caouanne (1224) - Aloise feinte du Rhône (1103) - Lamproie marine (1095)
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Modification des comportements des usagers du site - Prise de conscience de la vulnérabilité et de la nécessité de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire - Amélioration de la perception, de l'acceptation et de la participation à la démarche Natura 2000 	
Périmètre d'application	Intégralité du site + inter-sites

PARTENAIRES ET ACTEURS

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP
Partenaire(s) technique(s)	AAMP - Graine LR - Communes - Gestionnaires d'autres sites - Associations - Structures professionnelles

PROJETS ET FICHES CONNEXES

Projets ou études connexes	/
Fiche(s) complémentaire(s)	- MO6.1 : Elaboration et diffusion d'outils de communication

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions ou manifestations auxquels l'animateur participe
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de démarches de communication entreprises - Nombre d'usagers sensibilisés

Priorité

1 2 3

Animation et gestion du site

Type de mesure : Non contractuelle - Mission d'animation

DESCRIPTION DE LA MESURE

Cette mesure inventorie une partie des actions qui seront effectuées tout au long de la vie du Docob. Les plus significatives ont fait l'objet d'une mesure structurelle à part entière, cependant celles listées ci-dessous, bien qu'indispensables à la mise en oeuvre du document d'objectif, ne justifient pas la rédaction d'une fiche et leur dénomination suffit à leur compréhension.

Elles doivent être réalisées par la structure animatrice du site Natura 2000 tout au long de l'animation du site et contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation.

(liste non exhaustive)

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Intégrer de la démarche Natura 2000 au paysage local à travers l'information régulière de différents médias locaux et régionaux	15j/an
Présenter et représenter le site ainsi que ses enjeux lors d'évènements et manifestations	
Valoriser le Docob et le mettre à disposition des acteurs et des décideurs locaux	
Assurer la programmation et le suivi des mesures de gestion et des travaux qui en découlent	
Assister administrativement le comité de pilotage	
Promouvoir, suivre et évaluer les opérations contractualisées	
Promouvoir la charte Natura 2000 et développer les adhésions	
Mesurer et évaluer l'efficacité des mesures et actions mises en oeuvre par le Docob	
Organiser annuellement une réunion du Copil pour faire le bilan de l'année et présenter les actions à venir (rendre compte au Copil de l'animation du site)	
Si nécessaire, mettre en oeuvre une révision du Docob et en fonction des connaissances, proposer de nouvelles mesures opérationnelles	
Péreniser et favoriser l'espace de dialogue et d'échanges entre les acteurs institués pour l'élaboration du Docob à travers des groupes de travail	

Priorité

1 2 3

Mise en oeuvre du tableau de bord

Type de mesure : Non contractuelle - Mission d'animation

DESCRIPTION DE LA MESURE

Des travaux sont actuellement menés au niveau de l'Agence des Aires Marines Protégées afin de construire un tableau de bord permettant de suivre l'état de conservation des espèces et habitats à enjeu aux regards des objectifs de gestion identifiés.

L'objectif est multiple, il doit permettre d'établir des termes communs, identifier des niveaux d'exigence, des critères pour les indicateurs de résultat ainsi que des métriques. C'est un outil d'évaluation et de pilotage pour la gestion d'une aire marine protégée (AMP), il intègre deux niveaux

- Une échelle locale, afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion de chaque AMP et d'aider les gestionnaires à gérer de façon adaptée leur site.
- Une échelle nationale, pour évaluer la pertinence du réseau d'AMP et pour synthétiser les résultats obtenus par le réseau.

Une fois établis, le gestionnaire aura pour mission d'intégrer ce tableau de bord au document d'objectif (notamment au niveau de la section «suivi et évaluation» des fiches).

Puis, de renseigner le tableau de bord. Pour les enjeux disposant d'indicateurs, ces derniers devront être renseignés régulièrement au cours de l'animation du DOCOB.

Le gestionnaire aura notamment comme missions :	Temps d'animation
Contribuer à l'élaboration du tableau de bord de l'Agence	5j/an
Insérer le tableau de bord au document d'objectif	
Renseigner régulièrement le tableau	

N°	Intitulé de la mesure	Prio- rité	Page	Budget et temps d'animation									
				TA	€	TA	€	TA	€	TA	€	TA	€
MESURES OPERATIONNELLES (6)													
				Année N		N+1		N+2		N+3		N+4	
MO1.1	Suivi et amélioration des connaissances de l'habitat «banc de sable» (1110)	1	p16	5	-	5	30 000€	3	-	2	-	-	-
MO1.2	Caractérisation de l'habitat «laisse de mer» (1210-3)	2	p17	5	-	10	-	2	-	-	-	-	-
MO5.1	Réalisation de l'évaluation de l'impact de la pêche professionnelle	1	p25	1	-	3	-	2	-	-	-	-	-
MO5.2	Mise à disposition des éléments techniques nécessaires aux évaluations d'incidences	3	p26	4	-	-	-	-	-	-	-	1	-
MO5.3	Contribuer à la formation des formateurs et usagers aux enjeux environnementaux	2	p27	3	-	5	-	5	10 000€	1	-	-	-
MO6.1	Elaboration et diffusion d'outils de communication	1	p30	6	5 000€	-	-	0,5	-	-	-	0,5	3 000€
MESURES STRUCTURELLES (12)													
				2015/2016		2016/2017		2017/2018		2018/2019		2019/2020	
MS2.1	Collaboration avec les réseaux de suivi et participation aux programmes d'amélioration des connaissances de l'alose feinte du Rhône et de la lamproie marine	1	p18	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-
MS2.2	Collaboration avec les réseaux de suivi et participation aux programmes d'amélioration des connaissances du Grand Dauphin et de la Tortue Caouanne	2	p19	2	-	2	-	2	-	2	-	2	-
MS3.1	Suivi des interactions entre les élevages marins et l'habitat «banc de sable» (1110)	2	p20	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-
MS4.1	Veille sur les résultats des réseaux de suivi, des études et des programmes menés sur la qualité des eaux littorales	3	p21	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-
MS4.2	Veille sur les aménagements littoraux et information des maitres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces sensibles	3	p22	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-
MS4.3	Suivi de l'impact des variations naturelles sur le milieu	3	p23	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-
MS4.4	Mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec les gestionnaires des sites adjacents à travers le développement d'outils et d'actions en commun	2	p24	2	-	2	-	2	-	2	-	2	-
MS5.1	Soutien de l'implication des acteurs dans les réseaux de sciences participatives existants	3	p28	2	-	2	-	2	-	2	-	2	-
MS5.2	Suivi de l'évolution des pratiques, usages, activités socio-économiques, fréquentation et pressions sur le site	3	p29	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-
MS6.1	Information et sensibilisation au patrimoine naturel marin du site et sur les mesures mise en oeuvre	2	p30	2	-	2	-	2	-	2	-	2	-
Animation & gestion		1	p32	15	1 000€	15	1 000€	15	1 000€	15	1 000€	15	1 000€
Mise en oeuvre du Tableau de bord		2	p32	5	-	5	-	5	-	5	-	5	-
Total par an du temps d'animation et du budget destiné aux mesures structurelles				35	1 000€	35	1 000€	35	1 000€	35	1 000€	35	1 000€

Tableau 5 : Budget et temps d'animation des mesures opérationnelles et structurelles

Charte Natura 2000

Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 collective

C'est un outil d'adhésion volontaire aux valeurs et objectifs du site Natura 2000. Elle constitue un des outils contractuels de mise en oeuvre du Docob.

Le code de l'environnement dans son article R 414-12 donne la définition suivante : « La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements et le préfet auprès duquel ils sont souscrits. Celui-ci est, selon la nature des engagements, le préfet de département, le préfet de région ou le préfet maritime.

L'adhérent à la charte Natura 2000 du site s'engage pour une durée de cinq ans à compter de la réception du formulaire d'adhésion par le préfet qui en accuse réception.

L'adhésion à la charte Natura 2000 ne fait pas obstacle à la signature par l'adhérent d'un contrat Natura 2000 »

L'objectif de la charte Natura 2000

La charte du site est établie dans le cadre du DOCOB. Elle a pour objectif la conservation du site Natura 2000, et le maintien des enjeux de conservation identifiés lors de leur hiérarchisation. Elle favorise la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation du site en établissant l'adhésion des signataires aux objectifs poursuivis.

A qui s'adresse la charte

Peut adhérer à la charte, toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels ayant une activité incluse dans le site peut adhérer à la Charte collective Natura 2000. La Charte Collective est donc destinée à l'ensemble des usagers et acteurs du site Natura 2000 Côtes sableuse de l'infralittoral languedocien, en individuel ou bien regroupés en structure collective (associations, prud'homies, clubs, écoles d'activités récréatives, etc.), et exerçant une activité professionnelle ou de loisir en lien avec le site Natura 2000.

Le niveau d'exigence de la charte et les contreparties

La charte Natura 2000 collective doit porter à connaissance des comportements et pratiques générales permettant la conservation des habitats et espèces remarquables présents sur le site Natura 2000. Il faut donc distinguer la charte Natura 2000 collective dont les engagements généraux s'adressent à l'ensemble des usagers et acteurs du site Natura 2000 et les chartes spécifiques par usage qui sont à élaborer dans le cadre de l'animation du site et qui définiront les conditions précises selon lesquelles la pratique de certaines activités n'aura pas d'impact significatif sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 n'implique pas le versement d'une contrepartie financière, contrairement aux contrats Natura 2000 - autre outil contractuel du DOCOB.

Les chartes Natura 2000 spécifiques par usage

Principe

Les Chartes spécifiques par usage seront élaborées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 en concertation avec les acteurs locaux concernés et viendront compléter la Charte Collective grâce aux volets « engagements spécifiques à une activité ». Construites sous la forme d'un cahier des charges, elles permettront de définir les conditions précises selon lesquelles la pratique de l'activité ciblée n'aura pas d'impact.

La Charte apparaît avec la Loi « Warsmann » comme un outil destiné à simplifier la mise en œuvre des évaluations des incidences au titre de Natura 2000, notamment dans le cadre d'activités récurrentes et de faible impact se déroulant sur les sites Natura 2000.

Ces chartes spécifiques permettront de sécuriser et simplifier la mise en œuvre du dispositif du régime d'évaluation des incidences. Ciblées par usage, elles offriront la possibilité aux acteurs – professionnels, associatifs, et pratiquants libres – de faire reconnaître les pratiques responsables de leur activité vis-à-vis de la démarche Natura 2000.

Contenu des engagements spécifiques

Ces engagements par activité doivent garantir que celle-ci ne sera pas susceptible de porter atteinte de manière significative aux différents habitats et espèces identifiés sur le site, cela nécessite :

- un niveau de détail suffisant sur les modalités d'exécution et de

pratique de l'activité

- des engagements « fermes » ne laissant aucune place à l'interprétation
- des points de contrôle associés à chaque engagement, permettant d'attester le respect et la prise en compte de ces derniers.

Afin de sécuriser son évaluation des incidences, le porteur du projet devra joindre à l'appui de sa demande d'autorisation ou du dépôt de sa déclaration, une copie du formulaire d'adhésion à la Charte par usage. En cas de non-respect des engagements, un régime de sanctions administratives et pénales a été prévu par le législateur.

Le code de l'environnement dans son article L 414-5-1 dispose que :

« I. Lorsqu'un programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ou lorsqu'une manifestation ou une intervention entrant dans les prévisions de l'article L. 414-4 est réalisé sans évaluation préalable, sans l'accord requis ou en méconnaissance de l'accord délivré ou lorsque les engagements spécifiques mentionnés au II de l'article L. 414-3 n'ont pas été respectés, l'autorité de l'Etat compétente met l'intéressé en demeure d'arrêter immédiatement l'opération et de remettre, dans un délai qu'elle fixe, le site dans son état antérieur.

Sauf en cas d'urgence, l'intéressé est mis à même de présenter ses observations préalablement à la mise en demeure.

II. Si à l'expiration du délai qui lui a été imparti pour la remise en état du site l'intéressé n'a pas obtenu le résultat attendu, l'autorité administrative peut :

1° Ordonner à l'intéressé de consigner entre les mains d'un comptable public une somme répondant du montant des opérations à réaliser, laquelle lui est restituée au fur et à mesure de l'exécution des mesures prescrites. Il est procédé au recouvrement de cette somme comme en matière de créances étrangères à l'impôt et au domaine. Pour le recouvrement de cette somme, l'Etat bénéficie d'un privilège de même rang que celui prévu à l'article 1920 du code général des impôts ;

2° Faire procéder d'office, aux frais de l'intéressé, à la remise en état du site.

III. Les sommes consignées en application du 1° du II peuvent être utilisées pour régler les dépenses entraînées par l'exécution d'office des mesures prévues au 2° du II. »

☐ Adhésion individuelle

- Appliquer les valeurs et les principes énoncés dans la charte ;
- Promouvoir et recommander l'adhésion à cette charte auprès des autres usagers du site et de mes réseaux sociaux.

☐ Adhésion d'une structure

- Partager les objectifs du site Natura 2000 et de sa charte avec l'ensemble des adhérents/clients de ma structure ;
- Informer et sensibiliser régulièrement mes adhérents/clients sur :
 - Les impacts environnementaux potentiels de (s) l'activité(s) pratiquée(s)
 - Les dispositions réglementaires existantes
 - Les bonnes pratiques à avoir individuellement et collectivement.

Fait à :

Le :

Nom de l'adhérent ou de la structure et signature :

Contacts

Réseaux de sciences participatives

Cybelles Méditerranée - <http://www.cybellemediterranee.org/> - (observatoire biodiversité marine)

Fish Watch - <http://www.fish-watch.org/> - (observatoire des poissons marins)

Alertes / urgences

Echouage ou pêche accidentelle de tortues marines - Contacter le CESTMed - Tel : 04 66 51 57 37 ou 06 24 47 51 55 - Mail : contact@cestmed.org

En cas d'échouage de cétacés - Contacter le GECEM au 04 91 26 72 25 ou le CROSS (radio VHF canal 16)

En cas de pollution marine accidentelle - Contacter le CROSS (radio VHF canal 16)

Agence des aires marines protégées - Antenne Méditerranée

26 rue de la république - 13 001 Marseille Tel : 04 96 17 51 61

Site : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Antennes/Antenne-Mediterranee2>

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon

Maison des métiers de la mer, rue des cormorans - Pointe du Barrou - 34 200 Sète - Tel : 04 67 74 91 97

Site : <http://www.peche-lr.fr/fr/index.php>

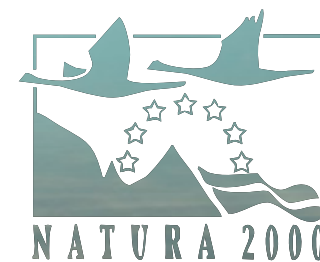
Direction régionale de l'environnement et du logement

520 Allée Henri II de Montmorency - 34000 Montpellier - Tél : 04 34 46 64 00

Site : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>



CHARTRE NATURA 2000 COLLECTIVE



SITE

CÔTES SABLEUSES DE L'INFRA-LITTORAL LANGUEDOCIEN

Natura 2000 en quelques chiffres

En Europe

18,40% du territoire de l'Union Européenne est classé au titre de Natura 2000

Soit **26 410** sites terrestres pour une surface de 787 767 km²

Et **2960** sites marins pour une surface de 251 565 km²

C'est un total de **233** types d'habitats naturels, **1563** espèces animales, **966** espèces végétales et **617** espèces d'oiseaux

En France

1758 sites terrestres, soit 69 000 km²

209 sites marins, soit 41 457 km²

C'est un total de **133** types d'habitats naturels, **102** espèces animales, **63** espèces végétales et **204** espèces d'oiseaux

Sources baromètre N 2000 / CE - décembre 2014

Présentation du site

Le site Natura 2000 «Côtes sableuses de l'infra-littoral languedocien» couvre une superficie marine de **8 634 hectares** et se compose de 2 parties interrompues par la partie marine du site Natura 2000 FR9101436 « Cours inférieur de l'Aude ».

Il s'étend du Grau d'Agde au Grau de la Franqui, de la côte jusqu'à **1 mille nautique au large**. Son périmètre comprend **12 communes littorales** situées sur une cinquantaine de kilomètres de linéaire côtier, à cheval sur les départements de l'Hérault et de l'Aude. **Le site est partiellement bordé par un milieu fragile**, constitué d'une succession de lagunes fermées par des cordons sableux.

Ce vaste complexe lagunaire appelé «étangs de la Narbonnaise» offre au site Natura 2000 une **caractéristique originale et atypique au regard de la façade Méditerranéenne**. Cette zone d'interfaces multiples (terre/mer, milieux naturels/société), occupe une place stratégique dans les dynamiques sociales, économiques et culturelles du territoire.

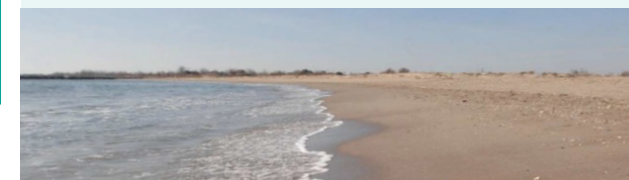
4 habitats et 4 espèces sont classés au titre de Natura 2000

Espèces

- Grand Dauphin (1349)
- Tortue Caouanne (1224)
- Alose feinte du Rhône (1103)
- Lamproie Marine (1095)

Habitats

- Sables fins de haut niveau (1110-5)
- Sables fins bien calibré (1110-6)
- Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7)
- Sables médiolittoraux (1140)



Sur l'ensemble du site «Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien» je m'engage à :

Engagements généraux

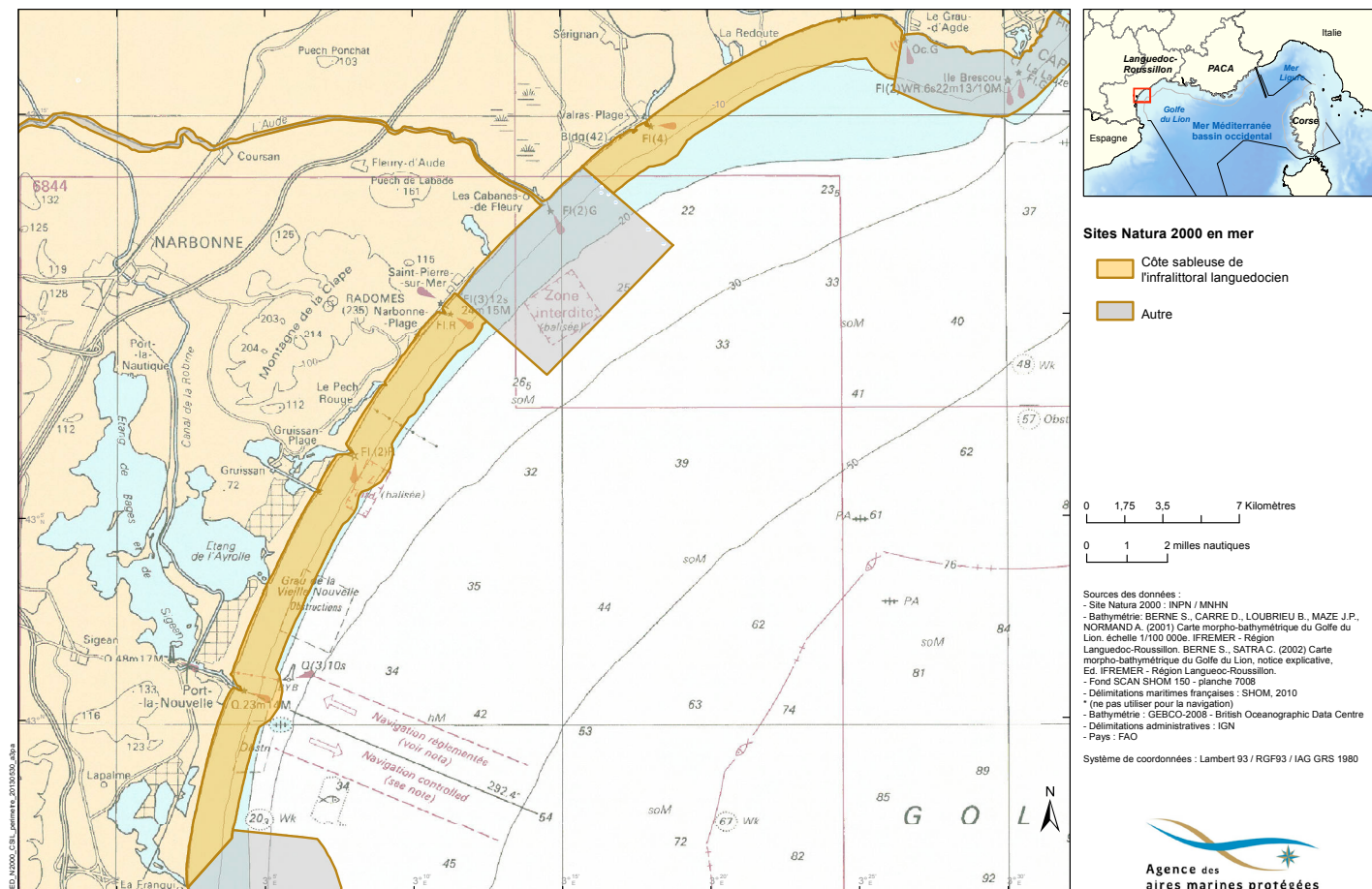
- Veiller à ne pas détruire ou porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000, et d'une manière générale au patrimoine naturel marin ;
- M'assurer que la pratique de mon activité ou projet est compatible avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.

Engagements liés aux usages et activités

- Proscrire le mouillage de mon bateau sur les récifs, au profit des zones sableuses ;
- Rester à plus de 100 mètres en position 3/4 arrière et adopter un comportement discret lors d'observations de cétacés et de tortues ;
- Diversifier autant que possible mes zones de pratique ;
- Respecter les zones règlementées de pratiques (zonages, vitesses) ;
- Favoriser la cohabitation de l'ensemble des usagers du site Natura 2000.

Engagements participatifs

- Informer et sensibiliser les usagers sur la fragilité et le respect de l'environnement marin du site Natura 2000 ainsi que sur l'existence de cette charte ;
- Ramener à terre mes déchets et utiliser les installations de récupération (eaux grises, eaux usées dans les ports) ;
- Utiliser des zones de carénage équipées de dispositifs de récupération et de traitement des eaux usées pour l'entretien de mon bateau ;
- Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement (écolabel) ;
- Contribuer à la veille écologique sur le site Natura 2000 Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien, en devenant un observateur actif en s'impliquant dans les réseaux de sciences participatives (voir contacts) ;
- Partager avec la structure animatrice (ou tout autre structure concernée) mes observations naturalistes sur la faune et la flore marine en ;
 - Participer aux entretiens ou enquêtes mis en place pour mieux connaître le patrimoine naturel du site ou ses activités ;
 - Signaler les dégradations et atteintes portées au milieu marin ;
 - Informer les organismes compétents en cas de capture accidentelle ou d'observation de cétacés et tortues échoués ou morts (cf. contacts).



Les sciences participatives

Ou «sciences citoyennes» sont des programmes qui associent des citoyens bénévoles et des professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique. Ils se basent sur le principe d'une participation amateur à la collecte d'informations dans la nature. En général, cela consiste à relever (en fonction du programmes) certaines informations sur la faune et la flore au cours de sorties (plaisance, plongée, pêche, etc.). Ces programmes sont utiles pour le suivi de la biodiversité, l'impact des changements climatiques sur le milieu ou la constitution d'inventaires. Ces informations seront ensuite mises à la disposition des chercheurs, elles sont un atout majeur pour les scientifiques ainsi que pour les gestionnaires et permettent au grand public de développer leurs compétences naturalistes. (cf. contacts pour les réseaux de sciences participatives en mer)



Annexes

Annexe 1 - Compte rendu des groupes de travail thématiques

Annexe 2 - Article L 414-1 et suivant du code de l'environnement

Annexe 3 - Annexes de la Circulaire du 19 octobre 2010 concernant les sites Natura 2000 majoritairement marin